

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 17

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

01/07/2025

Date d'affichage

02/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/07/2025

et publication du :

12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carolé

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. MASTAIN Bernard, M. SERRURIER Romuald, Mme TRILLAUD Valérie, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 039

Objet : Projet PEANP

I. Présentation du projet de PEANP

Vu la délibération n°19 C 0356 du Conseil Métropolitain du 28 juin 2019 portant sur l'élaboration d'un dispositif de préservation et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains (PEANP) sur le territoire des champs captants ;

Vu la délibération n°10-2019 du Syndicat Mixte du SCOT du 4 novembre 2019 portant sur l'élaboration d'un dispositif de Préservation et de valorisation des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains « Gardiennes de l'Eau » ;

Vu la délibération n° 19 C 0821 du Conseil Métropolitain du 12 décembre 2019 portant sur le projet de territoire « Les Gardiennes de l'Eau » - un nouveau modèle de développement pour les communes du territoire de l'aire d'alimentation de captage « Grenelle » ;

Vu la délibération n°09-2023 du Syndicat Mixte du SCOT du 29 novembre 2023, portant sur la définition des objectifs du PEANP et des modalités de concertation préalables à l'élaboration du document ;

Vu la délibération n°05-2024 du Syndicat Mixte du SCOT du 14 mai 2024, portant sur le bilan de la concertation préalable ;

Vu la délibération n° 24 C 0121 du Conseil Métropolitain du 28 juin 2024 portant sur l'intégration de 3 communes au projet de territoire « Les Gardiennes de l'Eau » ;

Il est rappelé que le périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Péri-urbains est un outil permettant de préserver les espaces agricoles et naturels sur le long terme, tout en accompagnant les agriculteurs volontaires vers des pratiques agricoles vertueuses, protectrices de la ressource en eau grâce à

un **plan d'actions**, composé de 38 actions, dont 10 identifiées comme prioritaires par le Comité Decisionnel et de Suivi.

Son **périmètre** est défini à l'échelle parcellaire, uniquement sur les zones A et N du PLU en vigueur, sécurisant ainsi sur le long terme leur vocation agricole et naturelle puisque seul un décret interministériel permet une réduction de périmètre.

Le **droit de préemption**, inhérent au périmètre, sera encadré.

À titre principal, l'acquisition foncière par voie de préemption au titre du PEANP ne sera pas actionnée lorsque l'exploitant en place acquiert des biens auprès de son bailleur en vue de pérenniser son activité agricole dans le secteur. Dans les autres cas, il pourra ne l'être qu'afin de garantir la compatibilité des usages futurs des biens conformément au plan d'actions du PEANP.

Sur le territoire de la commune de Bauvin, le projet prévoit :

- La délimitation parcellaire du zonage A et N communal inclus dans le PEANP
- L'accompagnement des agriculteurs volontaires à travers le plan d'actions
- L'activation du droit de préemption qui sera encadré

II. La consultation des communes intéressées dans le cadre de la procédure :

En application des articles R113-20 et R113-25 du code de l'urbanisme, le projet de création du périmètre ainsi que le projet de programme d'action du PEANP doivent être notifiés aux communes concernées.

À l'issue de la consultation des communes et des autres personnes publiques associées, le projet sera ensuite soumis à une enquête publique.

III. Avis du Conseil Municipal :

Au regard du projet présenté et des discussions en séance :

- le Conseil municipal émet un avis favorable sur le projet de création du périmètre ainsi que sur le projet de programme d'actions du PEANP. Cet avis sera porté à la connaissance du public dans le cadre de l'enquête publique.

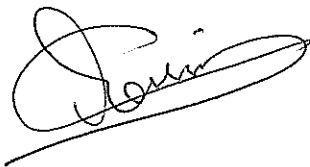
VOTE : Adoptée à la majorité (Pour : 16, Contre : 0, Abstention : 1)

Pour : M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Contre :

Abstention : M. COUTTE Laurent

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Bauvin
Utilisateur : LEBARGY LOUIS-PASCAL

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	2025D07080337
Objet :	Décision modificative n° 2
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-08 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.1 - Decisions budgetaires
Identifiant unique :	059-215900523-20250708-2025D07080337-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE-1-1_0.xml	text/xml	1.2 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 05 - Décision modificative n° 2.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250708-2025D07080337-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	53.9 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 05. DM2 - Page de signatures.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250708-2025D07080337-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	34.8 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 05. Décision Modificative n°2 - Flux.xml Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250708-2025D07080337-DE-1-1_3.xml	text/xml	350.3 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 05. Décision Modificative 2.pdf Nom métier : 99_DE-059-215900523-20250708-2025D07080337-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	695.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	11 juillet 2025 à 14h27min06s	Dépôt initial
En attente de transmission	11 juillet 2025 à 14h29min07s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	11 juillet 2025 à 14h59min58s	Transmis au MI
Acquittement reçu	11 juillet 2025 à 15h01min33s	Reçu par le MI le 2025-07-11

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 17

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

01/07/2025

Date d'affichage

02/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/07/2025

et publication du :

12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. MASTAIN Bernard, M. SERRURIER Romuald, Mme TRILLAUD Valérie, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 033**Objet : Convention d'occupation BOUYGUES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune a été sollicitée pour l'installation d'équipements de communication à l'Eglise pour l'opérateur BOUYGUES TELECOM.

Le projet de convention joint formalise la proposition faite avec les caractéristiques suivantes :

- Durée : 12 ans,
- Reconduction tacite : 12 ans,
- Préavis : 24 mois avant la date anniversaire,
- Loyer annuel : 6 000 €.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

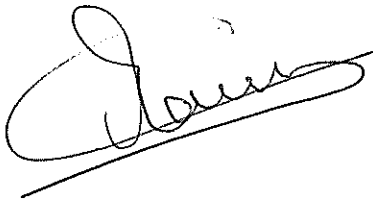
- D'autoriser l'installation d'une antenne à l'Eglise,

- De l'autoriser à signer la convention jointe ainsi que tout autre document en ce sens.

L'Assemblée, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, se prononce à l'unanimité pour l'implantation de l'antenne BOUYGUES dans le clocher de l'église et autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,

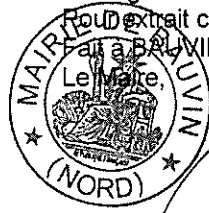


Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à BAUVIN

Le Maire,



Référence de l'immeuble : FR-59-0000 / T15FD2

Nom du site : BAUVIN

**CONVENTION D'OCCUPATION PRIVATIVE
DU DOMAINE PUBLIC**

Entre :

La Commune de BAUVIN, 35 Rue Jean Jaurès 59221 BAUVIN.

Représentée par son Maire, Monsieur LEBARGY Louis-Pascal,

dûment habilité à cet effet par une délibération du Conseil Municipal, en date du [REDACTED],

Ci-après dénommé(e) le « Contractant »,

Et :

CELLNEX France SAS

Société par Actions Simplifiée au capital de 281.543.245 €, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro unique d'identification 821460102, dont le siège social est 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt.

Représentée par Monsieur Jérôme Harrois, en qualité de Directeur du Patrimoine, dûment habilité à l'effet des présentes.

Ci-après dénommée « CELLNEX France »,

Ci-après dénommés ensemble les « Parties ».

Préalablement à l'objet des présentes, il a été rappelé ce qui suit

CELLNEX France, société de droit français, a notamment pour objet social la gestion et l'exploitation de sites points hauts afin de fournir des services d'accueil aux opérateurs de communications électroniques ou/et audiovisuels avec lesquels elle est liée par des contrats de services.

Lesdits opérateurs, clients de CELLNEX France, se sont vu confier une mission d'intérêt public en vue de la fourniture des services de communications électroniques ou audiovisuels avec, comme sujétion, l'obligation de garantir la continuité des services considérés.

A ce titre, CELLNEX France souhaite disposer d'un droit d'occupation sur des emplacements destinés à l'exploitation d'équipements techniques dédiés à ces services de communication.

Le Contractant est, quant à lui, titulaire des droits lui permettant de mettre à la disposition de CELLNEX France un ou plusieurs emplacement(s) sur l'immeuble visé ci-après, aux fins d'y installer des équipements techniques et d'y accéder.

Ceci étant exposé, les Parties conviennent ce qui suit :

CONDITIONS PARTICULIERES

Article 1 Objet

Par la présente Convention d'Occupation du Domaine Public, ci-après appelé « Convention », le Contractant met à disposition de CELLNEX France, qui accepte, les emplacements dépendant d'un immeuble sis à Place Eglise, Rue Jean Jaurès, Eglise Catholique Saint-Quentin, 59221 BAUVIN, références cadastrales section A parcelle 397, afin d'y installer, exploiter et maintenir des Infrastructures (telles que définies en Annexe 2) permettant l'accueil et l'exploitation d'équipements techniques de communications électroniques (tels que baies, armoires techniques, faisceaux hertziens, antennes, équipements d'énergie, câbles, branchements, équipements de raccordement transmission etc.) et audiovisuels appartenant à des opérateurs de communications électroniques et audiovisuels..

Les emplacements mis à disposition se composent (i) d'une surface dite zone technique d'environ 20 m² augmentée des surfaces occupées par les mâts et/ou pylônets supportant une partie des équipements techniques susvisés et par l'ensemble des câbles, branchements et raccordements nécessaires à leur fonctionnement. Le(s)dit(s) emplacement(s) sont identifiés sur les plans figurant en Annexe 2.

Les équipements techniques seront implantés en fonction des nécessités d'ingénierie des opérateurs accueillis qui auront conclu un contrat de services avec CELLNEX France.

CELLNEX France sera titulaire de droits réels sur les Infrastructures édifiées sur le domaine public du Contractant ou sur le domaine public de l'un de ses établissements publics.

La Convention est régie par les dispositions des présentes Conditions Particulières et des Conditions Générales figurant en Annexe 1. En cas de contradiction entre les dispositions des Conditions Générales et celles des Conditions Particulières, les dispositions de ces dernières prévalent.

Article 2 Montant de la redevance

La redevance annuelle, toutes charges éventuelles incluses, est de 6 000euros Net. (Six Mille € Net.).

Article 3 Date d'entrée en vigueur

Le contrôle de légalité a été exercé le [] sur la délibération du conseil municipal en date du [].

La Convention entrera en vigueur à la date de sa signature, date à laquelle les emplacements seront mis à disposition de CELLNEX France.

Article 4 Paiement et facturation de la redevance

4.1 Paiement de la redevance

La redevance annuelle de l'année civile en cours est exigible au 30 juin de chaque année. La première échéance de la redevance sera calculée prorata temporis à compter de la date de démarrage des travaux d'installation des Infrastructures et équipements techniques et au plus tard dix-huit (18) mois après l'entrée en vigueur de la Convention si les travaux n'ont pas démarré.

CELLNEX France notifiera au Contractant par lettre recommandée avec avis de réception la date de démarrage des travaux et le paiement sera effectué :

- le 30 juin de l'année en cours si les travaux ont démarré entre le 1^{er} janvier et le 31 mai ou si le terme du délai de dix-huit (18) mois précité se situe entre ces deux dates si les travaux n'ont pas démarré,
- 30 jours après réception d'une facture ou titre de recette si les travaux ont démarré entre le 1^{er} juin et le 31 décembre ou si le terme du délai de dix-huit (18) mois précité se situe entre ces deux dates si les travaux n'ont pas démarré.

La dernière échéance de redevance sera calculée prorata temporis jusqu'à la date d'effet de la résiliation, quelle qu'en soit la cause ou le terme de la Convention.

4.2 Facturation de la redevance

Le paiement sera effectué le 30 juin, par virement sur le compte du Contractant

Un IBAN original sera fourni par le Contractant lors de la signature de la Convention.

Article 5 Election de domicile

Le Contractant élit domicile à l'adresse indiquée en tête des présentes. CELLNEX France élit domicile à l'adresse suivante :

*CELLNEX France
58 avenue Emile Zola
92100 Boulogne-Billancourt*

Courriel :

- *Pour la transmission des factures dématérialisées : facture.bailleur@cellnextelecom.fr*
- *Pour toute autre correspondance : support.bailleur@cellnextelecom.fr*

Téléphone : 0800 97 10 10

Toute notification à effectuer dans le cadre de la Convention sera faite par écrit à l'adresse susvisée. Toute modification fera l'objet d'une notification dans les plus brefs délais.

Article 6 Annexes

La Convention est composée des documents suivants :

- Les Conditions Particulières
- Les Annexes suivantes :
 - Annexe 1 - Les Conditions Générales
 - Annexe 2 - Le plan indiquant le(s) emplacement(s) mis à disposition,
 - Annexe 3 - Informations sur les consignes de sécurité
Fiche de demande de coupure des antennes radio
 - Annexe 4 - L'autorisation de travaux
 - Annexe 5 - La fiche « Informations Pratiques »

Fait à [] en 2 (deux) exemplaires originaux, dont 1 (un) pour le Contractant et 1 (un) pour CELLNEX France, le []

Le Contractant

CELLNEX France

ANNEXE 1 CONDITIONS GENERALES

Article 1 Nature de la Convention

Les emplacements mis à disposition de CELLNEX France faisant partie du domaine public, la Convention est régie par les dispositions relatives aux conventions d'occupation du domaine public.

CELLNEX France est autorisée à occuper les emplacements visés à l'article 1 des Conditions Particulières afin d'installer et d'exploiter les Infrastructures permettant à ses clients opérateurs, de communications électroniques et audiovisuels conformément à l'article 9 des Conditions Générales, d'installer et d'exploiter des équipements techniques.

Lesdits équipements techniques et Infrastructures seront implantés en fonction des nécessités de CELLNEX France et de ses clients et pourront évoluer pendant la durée de Convention, CELLNEX France pouvant librement en ajouter, en supprimer, les déplacer ou les modifier dans la limite de l'emprise des emplacements mis à sa disposition.

Article 2 Etats des lieux

Un état des lieux sera établi contradictoirement par les Parties lors de la mise à disposition des lieux (état des lieux d'entrée), et lors de la restitution de ces lieux (état des lieux de sortie).

Article 3 Durée – Résiliation anticipée

3-1 La Convention est conclue pour douze (12) ans à compter de sa date d'entrée en vigueur. Au-delà de ce terme, elle est prorogée par périodes successives de douze (12) ans, sauf congé donné par l'une des Parties, notifié à l'autre par lettre recommandée avec avis de réception et respectant un préavis de vingt-quatre (24) mois avant la date d'échéance de la période en cours.

3-2 La Convention pourra être résiliée à l'initiative du Contractant, pour un motif d'intérêt général, conformément au régime applicable aux conventions d'occupation privative du domaine public, sous réserve du respect d'un préavis de vingt-quatre (24) mois donné par lettre recommandée avec avis de réception.

Dans ce cas, la résiliation de la Convention n'interviendra que si aucun accord n'a pu être trouvé entre les Parties pour retrouver d'autres emplacements et/ou local susceptibles d'accueillir les Infrastructures et les équipements techniques, aux mêmes conditions que celles définies dans la Convention.

Dans cette hypothèse, conformément aux dispositions de l'article L 2122-9 du code général de la propriété des personnes publiques, le Contractant versera à CELLNEX France une indemnité compensatrice du préjudice subi.

3-3 La Convention pourra être résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité, à l'initiative de CELLNEX France dans les cas suivants :

- résiliation des contrats de services conclus entre CELLNEX France et les opérateurs de communications électroniques pour l'installation et l'exploitation d'équipements techniques dans l'emprise de la surface louée,
- refus, retrait ou annulation des autorisations administratives nécessaires à l'implantation des Infrastructures et/ou équipements techniques,
- perturbations des émissions radioélectriques des opérateurs hébergés sans possibilité avérée de les faire cesser.
- impossibilité technique de procéder à l'installation des Infrastructures et/ou des Equipements Techniques sur les emplacements loués.

3-4 En cas de résiliation anticipée de la Convention, le Contractant devra restituer à CELLNEX France toute somme versée d'avance et qui ne correspondrait pas à une occupation effective des emplacements mis à disposition.

Article 4 Assurances

4-1 CELLNEX France s'engage à souscrire auprès d'une ou plusieurs sociétés d'assurances représentée(s) en Europe, et à maintenir pendant toute la durée de la Convention, une ou plusieurs polices d'assurances garantissant :

- sa responsabilité civile résultant de son activité, des Infrastructures et des équipements techniques installés, de son personnel intervenant dans le cadre des opérations de maintenance et d'entretien.
- les dommages subis par ses propres matériels et les équipements techniques installés notamment contre les risques d'incendie, d'explosion, de dégât des eaux ;
- les recours des voisins et des tiers.

CELLNEX France veillera à ce que les personnels et équipements techniques des opérateurs hébergés soient assurés pour les mêmes garanties.

4-2 Le Contractant s'engage à souscrire auprès d'une ou plusieurs sociétés d'assurances une ou plusieurs polices garantissant les dommages subis par ses biens immobiliers et/ou mobiliers ainsi que sa responsabilité civile.

4-3 CELLNEX France renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs et les assureurs des opérateurs hébergés à tous recours contre le Contractant et ses assureurs pour tous dommages causés aux équipements techniques. Réciproquement, le Contractant renonce et s'engage à faire renoncer ses assureurs à tous recours contre CELLNEX France et ses assureurs, prestataires, fournisseurs ou sous-traitants et leurs assureurs pour les dommages causés aux biens du Contractant.

4-4 Chacune des Parties s'engage à remettre à l'autre partie à sa première demande, les attestations d'assurance correspondantes faisant notamment mention de la renonciation à recours de leurs assureurs telle que prévue ci-dessus.

Article 5 Installation - Travaux - Réparations -Restitution des lieux

5-1 Installation, Travaux et Réparations effectués par CELLNEX France et sous sa responsabilité

Le Contractant autorise l'installation, dans les emplacements mis à disposition des Infrastructures qui sont et demeurent la propriété de CELLNEX France, d'équipements techniques qui sont et demeurent la propriété d'opérateurs de communications électroniques et/ou d'opérateurs audiovisuels, et l'exécution, par CELLNEX France, de tous travaux nécessaires à leur fonctionnement, ce compris tous branchements et installations nécessaires au raccordement de ces équipements techniques (notamment EDF, lignes téléphoniques, réseaux filaires de communications électroniques, fibres optiques, fourreaux et faisceaux hertziens...), lesquels pourront cheminer dans/sur l'(es) immeuble(s) du Contractant. CELLNEX France pourra utiliser les gaines techniques, chemins de câble, lignes, fourreaux et boîtiers (y compris fibre optique) existants dans l'immeuble ou créer les cheminements et boîtiers nécessaires dans les parties communes de l'immeuble ou depuis l'extérieur de l'immeuble.

CELLNEX France et ses clients opérateurs auront accès directement et en tous temps aux emplacements et cheminements empruntés pour ces raccordements.

Le Contractant s'engage à informer CELLNEX France avec un préavis de 15 jours de tous travaux dans l'immeuble et/ou dans les gaines techniques susceptibles d'entraîner des coupures et des interruptions de service.

Dans le cas où ces travaux entraîneraient une interruption de service d'une durée supérieure à 48h les

parties se rencontreront et feront leurs meilleurs efforts pour définir une solution de raccordement provisoire.

La signature de la Convention vaut accord donné à CELLNEX France de réaliser des travaux et d'effectuer les démarches liées à l'obtention des autorisations administratives nécessaires à l'installation des Infrastructures et des équipements techniques.

CELLNEX France devra procéder ou faire procéder à l'installation des Infrastructures et des équipements techniques en respectant strictement les normes techniques et les règles de l'art, et réalisera à ses frais ou ceux des opérateurs les balisages et l'affichage requis par la réglementation en vigueur.

CELLNEX France assumera toutes réparations et impositions afférentes à la surface louée, Infrastructures et aux équipements techniques installés.

5-2 Travaux de réparations effectués par le Contractant

En cas de travaux indispensables à la réparation de l'immeuble et conduisant à la suspension temporaire du fonctionnement des équipements techniques installés, le Contractant en avertira CELLNEX France par lettre recommandée avec avis de réception avec un préavis de douze (12) mois avant le début des travaux, en lui précisant leur nature et leur durée. Le préavis ne s'appliquera pas en cas de travaux rendus nécessaires par la force majeure.

Les Parties se concerteront pour trouver une solution de remplacement pendant la durée des travaux, afin de permettre la continuation et l'exploitation des équipements techniques installés.

Au cas où aucune solution de remplacement satisfaisante ne serait trouvée, CELLNEX France se réserve le droit de résilier la Convention sans contrepartie. En tout état de cause, la redevance sera diminuée à proportion de la durée de suspension du fonctionnement des équipements techniques.

A l'issue des travaux, CELLNEX France pourra réinstaller les équipements techniques, les laisser sur le (les) nouvel(eaux) emplacement(s) trouvé pendant la durée des travaux, ou décider sans préavis de résilier la Convention.

5-3 Restitution des emplacements mis à disposition

A l'expiration de la Convention, CELLNEX France exigera des opérateurs hébergés le retrait des équipements techniques installés. Ce retrait devra être constaté lors de l'état des lieux de sortie.

Les Parties se réuniront préalablement au démontage pour déterminer les infrastructures et les raccordements que le Contractant souhaiterait conserver en l'état.

Article 6 Libre accès aux lieux mis à disposition

Le Contractant, et tout occupant de son chef, pour qui il se porte fort aux termes des présentes, autorise CELLNEX France, ses préposés, tout tiers - autorisé par CELLNEX France et/ou accompagné par CELLNEX France ou ses préposés - à avoir à tout moment libre accès et 24h/24 et 7J/7 aux emplacements loués et mis à disposition, conformément aux dispositions figurant dans la fiche « Informations Pratiques ».

Le Contractant avertira CELLNEX France de tout changement des modalités d'accès dans les plus brefs délais.

En cas d'impossibilité d'accès imputable au Contractant ou à tout occupant de son chef, le montant de la redevance sera diminué prorata temporis de la durée pendant laquelle cette impossibilité aura été constatée.

CELLNEX France et ses préposés s'engagent lors de leurs déplacements sur les lieux mis à disposition à respecter la tranquillité des occupants de l'immeuble. Le Contractant ne pourra intervenir sur les Infrastructures et les équipements techniques, hormis le cas d'urgence dûment justifié à CELLNEX France.

Le Contractant veillera à ce que pendant toute la durée de la Convention l'espace faisant face aux antennes et faisceaux hertziens soit dégagé, dans la limite de l'emprise de l'immeuble visé aux Conditions Particulières.

Article 7 Environnement législatif et réglementaire - Information du Contractant

Pendant toute la durée de la Convention, CELLNEX France veillera à ce que les opérateurs de communications électroniques et audiovisuels s'assurent que le fonctionnement des équipements techniques soit toujours conforme à la réglementation applicable notamment en matière de santé publique ou d'émission de champs électromagnétiques.

Afin de permettre au Contractant de se tenir informé de l'état des connaissances scientifiques, une information est accessible sur le site Internet du Ministère de l'emploi et la solidarité suivant : www.sante.gouv.fr.

Article 8 C.N.I.L

Le Contractant autorise CELLNEX France à transmettre si besoin ses coordonnées aux opérateurs habilités à établir et exploiter un réseau de communications électroniques.

Les données personnelles du Contractant sont traitées dans le cadre des dispositions de la loi « Informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978, modifiée par la loi

du 6 août 2004 ~~sur le Règlement Général sur la~~
Protection des Données entré en vigueur le 25 mai 2018.

Le Contractant est habilité à obtenir communication de ces données fournies dans le cadre de la Convention et, le cas échéant, à en demander toutes rectifications auprès de CELLNEX France.

Article 9 Sous-occupation et Cession

Aux termes de la présente Convention, le Contractant autorise CELLNEX France à concéder, à Bouygues Telecom et à tout autre opérateur de communications électroniques ou audiovisuel, un droit d'occupation sur les emplacements objets de la Convention, matérialisé dans le cadre d'un contrat de services.

A toutes fins utiles il est expressément précisé que les contrats de services conclus entre les opérateurs audiovisuels et de communications électroniques avec CELLNEX France pour installer, exploiter et maintenir leurs équipements techniques, notamment audiovisuels et de communications électroniques sur les Infrastructures déployées dans l'emprise au sol prise à bail ne constituent en aucun cas une sous-location. Le Contractant a également autorisé CELLNEX France à céder la Convention à toute société du Groupe CELLNEX.

Article 10 Déclassement et Transfert de l'immeuble Droit de Préférence

Le Contractant rappellera dans tout acte entraînant le déclassement de l'immeuble ou le transfert de l'immeuble d'un domaine public à un autre, l'existence de la Convention et s'engage à prévenir CELLNEX France de toute décision de déclassement ou de transfert de l'immeuble dès qu'il en aura connaissance.

Dans le cas où le Contractant procéderait au déclassement ou transfert de l'immeuble du domaine public au domaine privé dans le but de le vendre il s'engage à en notifier l'intention à CELLNEX France dans les meilleurs délais.

CELLNEX France bénéficiera d'un délai de 15 jours à réception de cette notification pour signifier au Contractant sa décision de se porter acquéreur de la parcelle ou de la surface louée, durée pendant laquelle le Contractant s'interdit d'engager toute démarche avec un autre acquéreur potentiel.

Dans ce cas :

- si le Contractant n'a pas encore reçu d'offre d'achat il entrera dans un processus de négociation exclusive avec CELLNEX France pour définir les conditions de la vente. Si aucun accord n'est trouvé le Contractant retrouvera sa totale liberté pour proposer la vente du bien à d'autres acquéreurs potentiels
- si le Contractant a reçu une offre d'achat, il devra le notifier à CELLNEX France qui

disposera d'un délai de 15 jours pour faire jouer son droit de préférence. Si dans ce délai il confirme au Contractant vouloir acquérir le bien le Contractant sera dans l'obligation de conclure la cession avec CELLNEX France; dans le cas contraire le Contractant pourra poursuivre le processus de vente avec l'acquéreur potentiel.

Article 11 Droit Prioritaire de Renouvellement

Il est expressément convenu que durant la durée de la Convention si le Contractant reçoit une proposition d'une tierce partie pour la location future des emplacements ou de tout droit équivalent ou similaire CELLNEX France aura un droit prioritaire de s'aligner sur cette proposition.

Le Contractant s'engage à notifier cette offre sans délai à CELLNEX France et à en proposer la location par priorité à CELLNEX France.

La notification devra être effectuée par le Contractant par lettre recommandée avec accusé de réception.

CELLNEX France aura un droit prioritaire pendant une durée de trois mois (3 mois) à compter de la réception de la notification susvisée pour notifier au Contractant son intention ou non de s'aligner sur les conditions proposées.

En cas de modification des conditions ou du loyer, le Contractant s'engage à notifier sans délai CELLNEX France par lettre recommandée avec accusé de réception lesdites modifications.

CELLNEX France disposera d'un nouveau droit prioritaire pendant une durée d'un mois (1 mois) à compter de la réception de la (des) nouvelle(s) notification(s).

En cas d'absence de location dans les conditions notifiées CELLNEX France, le droit de préférence demeurera en vigueur pour toute nouvelle location ou tout droit équivalent ou similaire qui serait envisagée par le Contractant pendant la durée d'exécution de la Convention.

Article 12 Intuitu Personae

La présente Convention est conclue Intuitu Personae. Cette stipulation doit être considérée comme une disposition essentielle du contrat. En conséquence, aucune des Parties ne pourra céder ou transférer la présente Convention de quelque manière, à quelque titre et à quelque personne que ce soit et notamment sous forme de cession de titres ou d'apport en société de l'entreprise exploitée par cette même Partie, sans l'accord exprès, préalable et écrit, de l'autre Partie.

Par exception, Cellnex France est autorisée à procéder à cette cession ou transfert à l'une des sociétés du groupe auquel elle appartient ou l'une de ses filiales au sens de l'article L 233-3 du Code de Commerce ou à Bouygues Telecom. Cellnex France en informera le Contractant par courrier recommandé dans un délai de trente (30) jours avant la cession/transfert. Une fois la Convention cédée, Cellnex France ne demeurera plus solidaire avec le cessionnaire de la bonne exécution des dispositions de la Convention.

En cas de refus d'agrément et/ou en cas de défaut de notification, la cession ou le transfert de la présente Convention et des droits et obligations en résultant pourra entraîner la résiliation de plein droit, sans délai et sans mise en demeure préalable, de la présente Convention aux torts exclusifs de la Partie ayant contrevenu aux stipulations du présent article.

Les dispositions de la présente clause n'interdisent pas au Contractant de transférer la propriété de son immeuble, [sous réserves des dispositions de l'Article 10 Déclassement et Transfert de l'immeuble - Droit de Préférence des Conditions Générales.]

Les Parties s'interdisent, quelles que soient les circonstances, de donner mandat à un tiers ou de se faire subroger par un tiers afin d'exécuter la présente Convention. Par exception, l'alinéa susvisé ne s'applique pas pour les syndicats de copropriété, pour les chargés de négociation de Cellnex France ainsi que pour tout mandataire dans le cadre des prestations de maintenance, d'hygiène et de sécurité.

Article 13 Confidentialité et Secret des Affaires

Sauf accord exprès, préalable et écrit de l'autre Partie, les Parties conviennent vis-à-vis de tout tiers de conserver un caractère confidentiel à la Convention ainsi qu'à tout document qui pourrait en être la suite ou l'application, à moins qu'il n'entre dans la nature dudit document d'être publié. Il est bien précisé que les Parties s'engagent à conserver confidentielle l'existence même de la Convention.

Par exception, pourront avoir lieu sans autorisation de l'autre Partie, les divulgations nécessaires suivantes :

- À la requête des autorités officielles exerçant leur demande dans un cadre légal, ou bien ;
- Pour l'exercice de la mission des commissaires aux comptes et avocats de la Partie en cause, ou bien ;
- Pour l'exécution de la présente Convention, aux salariés, aux prestataires, aux clients de la société Cellnex France et leurs sous-traitants,
- Au cessionnaire de la Convention expressément autorisé (cf. Article 12 Intuitu Personae)

Compte tenu de leur caractère stratégique notamment pour Cellnex France, les informations confidentielles et notamment le montant du loyer et les conditions applicables de la présente Convention sont expressément considérées par les Parties comme relevant du secret des affaires tel que défini à l'article L. 151-1 du Code de commerce, ainsi les Parties s'interdisent expressément de divulguer à un tiers toute information confidentielle présente à la Convention.

Ne sont pas considérées comme des tiers, au sens de la présente clause, toute société du groupe auquel Cellnex France appartient ainsi que toute société qui la contrôle ou toute société qu'elle contrôle au sens de l'article L233-3 du Code de commerce.

Toute Partie qui en violation de la présente clause ferait perdre à l'existence même de la Convention, à tout ou partie de la Convention ou encore à un document accessoire sa confidentialité, s'oblige à supporter tous frais qui en résulteraient et à indemniser l'autre Partie à hauteur du montant du dernier loyer annuel payé par Cellnex France, la présente clause valant clause pénale, sans préjudice des recours ouverts à la Partie lésée au titre des dispositions prévues aux articles L.152-1 et suivants du Code de commerce.

Il est encore précisé que la pénalité sera acquise sans que la Partie concernée ne soit tenue de mettre en demeure l'autre Partie et à condition que l'inexécution ne soit pas imputable à un cas de force majeure tel que défini à l'article 1218 du Code civil.

ANNEXE 2

- Par Infrastructures, il convient d'entendre notamment, selon la configuration des lieux, les équipements de sécurité (échelles d'accès, équipements de sécurité collective et individuelle etc.) , les équipements d'aménagement et d'environnement (ex : support des baies, paratonnerre, ventilation, shelters, etc.), les équipements et câbles d'énergie et l'ensemble des aménagements au sol ou enterrés ou verticaux ou aériens (fourreaux, chemins de câbles et/ou regards), dont les mâts et/ou pylônets et/ou pylônes, appartenant à CELLNEX France.

PLAN DES EMPLACEMENTS MIS A DISPOSITION A TITRE INDICATIF / PLAN DES ACCES

ANNEXE 3

COMPOSEE de :

- **Information sur les consignes de sécurité à respecter**
- **Fiche de « demande de coupure des antennes radio »**

Information sur les consignes de sécurité à respecter

L'objectif de cette annexe est d'informer le Contractant sur les consignes de sécurité mises en œuvre par les opérateurs de communications électroniques et audiovisuels à la demande de CELLNEX France pour garantir au public le respect des limites d'exposition aux champs électromagnétiques.

Les opérateurs de communications électroniques et audiovisuels s'assureront que le fonctionnement des équipements techniques sera toujours conforme à la réglementation applicable, notamment en matière de santé publique ou d'émission de champs électromagnétiques.

Sur tous les sites qui le nécessitent, un affichage est mis en place à proximité des antennes pour informer le public des consignes de sécurité à respecter. Dans certains cas, il arrive que l'affichage soit complété par un balisage qui renforce les consignes écrites.

Les zones ainsi balisées sont déterminées conformément à la réglementation en vigueur.

Le Contractant doit respecter les consignes de sécurité affichées et éventuellement le balisage et informer toutes personnes concernées par celles-ci.

Toute intervention dans les périmètres de sécurité - matérialisés ou précisés par affichage – devra faire l'objet d'une demande de coupure des émissions des antennes.

Avant l'intervention d'une personne dans un périmètre de sécurité - matérialisé ou précisé par affichage – une fiche de demande de coupure d'émission (dont le modèle est joint à la présente annexe) doit être remplie et envoyée aux opérateurs de communications électroniques et audiovisuels . Le numéro de téléphone du responsable technique est précisé dans cette fiche.

Demande de coupure des antennes radio

Pour tous travaux nécessitant de pénétrer dans le périmètre de balisage des antennes

Cette demande doit être adressée, par le contractant, **10 jours ouvrés avant la date prévue pour les travaux.**

Partie à remplir par le demandeur (propriétaire ou son représentant)

Date de la demande : .../.../... Fax : Adresse email :

Opérateur concerné : CELLNEX FRANCE	Interlocuteur :	Tél :
-------------------------------------	-----------------	-------

N° Site (figurant sur le contrat) : T	Nom et adresse du site :
---------------------------------------	--------------------------

Le demandeur

Société :	Interlocuteur :	Tél :	Fax :
-----------	-----------------	-------	-------

L'intervenant (Entreprise intervenant pour le compte du demandeur)

Société :	Interlocuteur :	Tél :	Fax :
-----------	-----------------	-------	-------

Responsable direct de travaux (personne sur le site le jour des travaux) :	Tél mobile :
--	--------------

Les travaux

Nature de l'intervention :

Date, heure, début de coupure, fin de coupure, durée	Date JJ/MM/AA	(Début) Heure/minute	(Fin) Heure/minute	Durée : minute

Si les travaux doivent s'interrompre dans la journée sur une durée supérieure à une heure, il faut prévoir de rétablir le service pendant cette période (exemple : pendant la pause déjeuner du chantier entre 12h et 14h le service est rétabli)

Localisation sur terrasse (identification secteur) :
--

Partie à remplir par CELLNEX FRANCE

Validation par :

Validation oui ☐ non ☐ Si non Motif du refus

--

Date et
Heure proposée

Le responsable de coupure

Interlocuteur :	Tél mobile :	Tél fixe :
-----------------	--------------	------------

Rappel des coordonnées de CELLNEX France :

Courriel : support.bailleur@cellnextelecom.fr

Numéro de téléphone : 0800 97 10 10

Signature demandeur	
Nom	Visa
Date	

Validation retour	
Nom	Visa
Date	

ANNEXE 4
AUTORISATION DE TRAVAUX

PROPRIETAIRE

La Commune de BAUVIN,
35 Rue Jean Jaurès 59221 BAUVIN.
Représentée par son Maire,
Monsieur LEBORY Louis-Pascal,

CELLNEX France

58 avenue Emile Zola
92100 Boulogne-Billancourt

....., le

Objet : Eglise Catholique Saint-Quentin situé à BAUVIN 59221, rue Jean Jaurès, Place Eglise

Madame, Monsieur,

Conformément à la Convention signée le, nous vous confirmons, par la présente lettre, notre accord pour l'exécution des travaux nécessaires à l'installation des Infrastructures et des équipements techniques, sur l'immeuble référencé ci-dessus.

Cette autorisation vaut également accord de notre part afin que CELLNEX France et/ou son mandataire accomplisse toutes les démarches administratives afférentes à ces travaux.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

LE PROPRIETAIRE
OU LE REPRESENTANT DU PROPRIETAIRE

ANNEXE 5

FICHE INFORMATIONS PRATIQUES

❶ Conditions d'accès

Le Contractant s'engage à informer dans les plus brefs délais CELLNEX France de toutes modifications des informations suivantes :

- Prévenir le bailleur 2 jours avant l'intervention pour que quelqu'un puisse venir ouvrir l'église le jour de l'intervention

Le Contractant s'engage à remettre à CELLNEX France tous les moyens d'accès au Site.

❷ Interlocuteurs

Courriel :

- Pour la transmission des factures dématérialisées : facture.bailleur@cellnextelecom.fr
- Pour toute autre correspondance : support.bailleur@cellnextelecom.fr

Téléphone : 0800 97 10 10

❸ Interlocuteurs Bailleur

- Nom de la personne à contacter : Mairie de Bauvin
- Numéro de téléphone : 03.20.18.11.11
- Adresse courriel : accueil@villedebauvin.fr ou lplebargy@villedebauvin.fr

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 17

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation
01/07/2025

Date d'affichage
02/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/07/2025

et publication du :

12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. MASTAIN Bernard, M. SERRURIER Romuald, Mme TRILLAUD Valérie, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 034

Objet : Guide interne de la commande publique 2025

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que le guide interne de la commande publique a été voté le 02 décembre 2024 et ce, afin de rationaliser les achats et assurer une meilleure maîtrise du process achats au sein de la commune.

Après plusieurs mois d'utilisation, des ajustements se révèlent nécessaires afin de fluidifier la continuité des services et les achats nécessaires à leur bon fonctionnement.

Dans ce cadre, il est proposé la version présentée en annexe de la présente délibération qui se substitue à la partie « VI. La commande publique » du Règlement Budgétaire et Financier adopté lors du conseil municipal du 19 décembre 2023.

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée délibérante d'approuver le guide interne de la commande publique ci-joint.

La présente délibération abroge la délibération susmentionnée du 02 décembre 2024.

L'Assemblée, à l'unanimité, abroge la délibération du 2 décembre 2024 et approuve le nouveau guide interne de la commande publique 2025

VOTE : Adoptée à l'unanimité

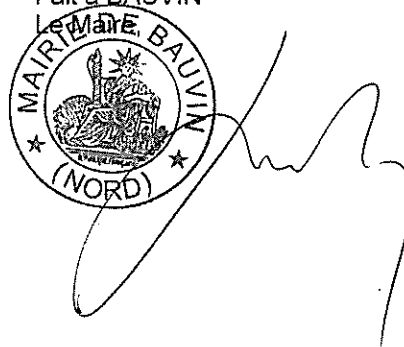
Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire,




GUIDE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

En tant qu'agent public et dans le cadre de vos fonctions, ou en tant qu'élu, vous êtes amenés à faire appel à des prestataires pour l'achat de fournitures et matériels divers, pour réaliser des prestations de service, ou pour exécuter des travaux. Ce guide a pour objectif de présenter le cadre dans lequel ces achats doivent être réalisés.

Les principes de base de la commande publique

Tout acheteur se doit de respecter trois principes fondamentaux de la commande publique ayant valeur constitutionnelle :

La transparence des procédures

Les règles de consultation doivent être déterminées au lancement de la consultation et sont intangibles. Cela suppose que l'acheteur veille à la traçabilité des échanges effectués avec chacun des candidats. Cette traçabilité doit permettre de conserver par écrit les étapes de la procédure.

L'égalité de traitement entre les candidats

Interdit toute discrimination ou favoritisme et exige de la collectivité une impartialité à chaque étape de l'achat. L'acheteur doit veiller à maintenir les candidats à un même niveau d'information tout au long de la procédure.

Liberté d'accès à la commande publique

Toute personne doit avoir connaissance des besoins de la collectivité. L'acheteur devra veiller à n'inclure aucune clause discriminatoire et n'imposer aucune contrainte susceptible de favoriser certains candidats dans la gestion de son achat

Ces principes, qui s'appliquent à tout achat quel que soit le montant et ce, dès le 1^{er} €, permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique. Même en l'absence de publicité et de mise en concurrence, il convient de :

Choisir une offre répondant de manière pertinente au besoin	Respecter le principe de bonne utilisation des deniers publics	Ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire
L'offre pertinente est celle qui respecte les exigences du besoin déterminé et qui a pour objet de répondre exclusivement à ce besoin	Cela revient à choisir l'offre économiquement la plus avantageuse en se basant sur le rapport qualité-prix via plusieurs critères (sauf exceptions) et à s'assurer que le prestataire est concurrentiel en termes tarifaires	Il peut être tentant de ne choisir de travailler qu'avec un prestataire que l'on connaît et en qui l'on a confiance même lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles. Toutefois, cela contrevient au principe de mise en concurrence acté en conseil municipal

Ce guide a été élaboré dans le respect de ces devoirs et obligations.



Comment estimer mon besoin & connaître la procédure à mettre en œuvre ?

Le code de la commande publique autorise de passer un marché sans publicité ni mise en concurrence préalable pour les achats inférieurs à 40 000 € HT, tout en veillant au respect des principes cités précédemment.

Afin que les grands principes de la commande publique soient respectés et assurer une commande publique efficiente, le processus d'achat acté dans la collectivité impose une mise en concurrence formelle à partir de 5 000.01 € HT. Au cours de ce processus d'achat, il est strictement interdit d'avoir des contacts informels avec les potentiels fournisseurs ou prestataires.

Toutefois, chaque achat étant différent et faisant appel à des compétences spécifiques, le choix de la procédure à mener est rationalisée en fonction de plusieurs éléments :

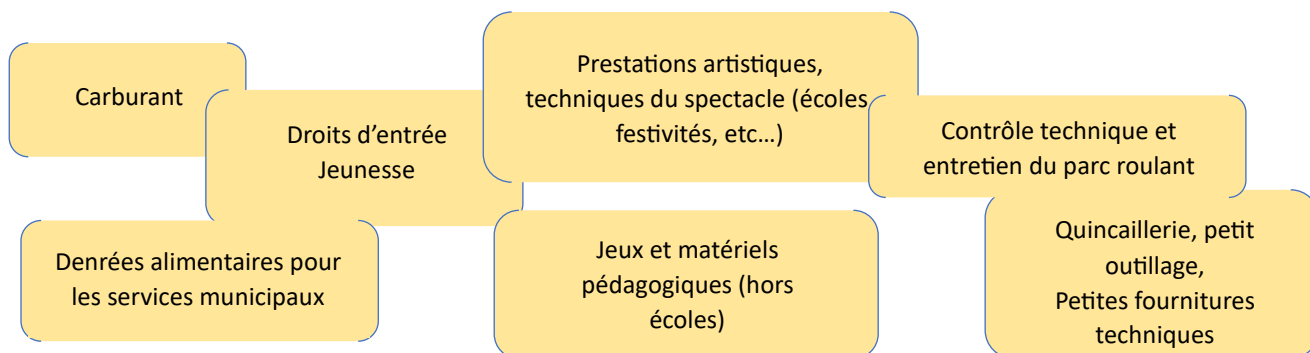
		Secteur concurrentiel	
		Oui	Non
Connaissance du secteur d'activité	Bonne	Consultation 3 devis obligatoire	Consultation 3 devis facultative
	Faible	Consultation 3 devis obligatoire avec sourcing possible (cf. page 8)	Selon la complexité de l'achat envisagé, au cas par cas

En-dessous de 40 000 € HT de dépenses à l'année, la dispense de mise en concurrence s'appliquera dans les conditions suivantes :

- **En cas d'urgence avérée** résultant de circonstances imprévisibles et extérieures à la collectivité (ex : catastrophe naturelle nécessitant une réparation rapide d'une toiture, réparation sur un système de chauffage dans un bâtiment communal en période hivernale, bâtiment mettant en danger la sécurité des usagers, ...),
- Lorsque l'achat émane d'un **secteur sans concurrence possible** (monopole, licence, logiciel, etc...),
- Lorsque l'achat concerne un besoin strictement défini répondant à des normes ou une classification spécifique (ex : matériel homologué), pour correspondre à un matériel déjà possédé par la collectivité, ou nécessitant une habilitation particulière.

Cette demande de dispense devra être dûment motivée et justifiée par le service acheteur.

De même, pour certaines catégories d'achats susceptible de dépasser le seuil de 5 000.01 € HT précité, compte tenu de leur nature et dans la mesure où le montant annuel de ces achats ne dépasse pas 40 000 € HT, aucune mise en concurrence formelle ne sera mise en œuvre :



Enfin, pour tous travaux inférieurs à 100 000 € HT, le Maire sera autorisé à engager une commande sans mise en concurrence en cas d'urgence avérée (cf. décret 2024-1217 du 28/12/2024 et éventuels nouveaux décrets en ce sens). Toujours en veillant à choisir une offre pertinente, à respecter la bonne utilisation des deniers publics et ne pas contracter systématiquement avec le même prestataire.



Comment estimer le montant de mon achat ?

Avant toute décision, je dois donc estimer le montant de mon besoin (qui ne correspond pas nécessairement au budget qui m'a été octroyé pour l'année en cours).

Il est rappelé ici l'impossibilité de « saucissonner » artificiellement le besoin au risque d'irrégularité de la procédure : il faut déterminer la valeur estimée des besoins relatifs à l'ensemble des opérations et des prestations homogènes sur l'année. Passer plusieurs procédures de faibles montants pour un même besoin est donc illégal.

Pour des travaux, doit être prise en compte la valeur globale de travaux similaires même si ceux-ci seront réalisés de manière fractionnée (ex : travaux de réfection de toitures étalés sur trois ans) ou des travaux se rapportant à une même opération (ex : travaux de réfection d'un bâtiment communal même s'il y a plusieurs corps de métiers susceptibles d'intervenir, la fourniture et pose de clôtures nécessitant en amont la dépose des clôtures existantes font partie d'une seule et même opération).

Pour des fournitures et services, doit être prise en compte la valeur totale annuelle des fournitures/services susceptibles d'être regardés comme homogènes (matériels informatiques, matériels de restauration) ou faisant partie d'une unité fonctionnelle (ex : achat de matériels de restauration pour réaménager un espace ou achat de mobiliers, lits de camps et tapis de sols pour équiper une seule et même école).

Ainsi, il ne sera pas possible de fractionner les achats de même nature en cours d'année pour rester sous le seuil obligatoire de mise en concurrence formelle de 5 000.01 € HT.

De même, pour un service similaire (ex : contrat de vérification des alarmes incendie) dont le besoin existe continuellement (contrôles périodiques obligatoires), un contrat sur plusieurs années doit être établi, c'est le montant de la durée défini dudit contrat qui doit être prise en compte.

Les tranches d'achat

Pour sécuriser les achats entre 5 000.01 € et 40 000 € HT ne bénéficiant pas d'une dispense de procédure telle que définie à la page 2 (ex : achat estimé à 10 000 € HT dans un domaine où le secteur est concurrentiel et j'ai une bonne connaissance du secteur d'activité), et afin d'homogénéiser les process d'achat en interne, des tranches d'achats sont instaurées :

Tranches d'achat	Procédure d'achat
1 à 5 000.00 € HT	Pas de mise en concurrence
5 000.01 € à 24 999.99 € HT	Mise en concurrence simplifiée
25 000 € à 39 999.99 € HT	Mise en concurrence formelle
Au-delà de 40 000.00 € HT	Les procédures de passation étant définies dans le Code de la Commande Publique, ce sont donc ces règles qui s'appliquent. Il n'y sera pas fait mention dans ce guide. Le service Finances gère la procédure sur le plan administratif mais il appartient au service gestionnaire de rédiger le cahier des charges techniques.

Si le besoin a été mal estimé et que le devis remis par le(s) fournisseur(s) est(sont) plus élevé(s), l'achat est susceptible d'être reporté pour appliquer la bonne procédure d'achat.



Pour les deux tranches d'achat où une mise en concurrence est mise en place, vous devez choisir des critères en amont. Il est précisé ici que ces critères ne peuvent plus être modifiés une fois la procédure lancée.

FOCUS SUR LES CRITERES : Vous devez choisir *a minima* deux critères (prix, délai, qualité technique, critère environnemental, etc...) qui doivent être pondérés avec un nombre de points total de 100 à répartir entre eux (exemple : 40 points pour le prix et 60 points pour le délai).

Vous ne pouvez choisir que le critère prix si votre descriptif est précis et suffisamment détaillé mais cela ne peut concerner que l'achat de fournitures ou prestations standard dont la qualité n'est pas susceptible de varier d'une entreprise à une autre.

Quelles traces dois-je conserver de mes achats ?

En tant que service gestionnaire, vous devez prendre en compte le fait que la collectivité peut être amenée à produire des justificatifs sur simple demande des organismes de contrôle (Préfecture, Service de Gestion Comptable, Chambre Régionale des Comptes, etc...).

Le service gestionnaire devra donc conserver une trace de ses modalités d'achat (ex : mails envoyés aux candidats, devis demandés, devis obtenus, preuves de comparatifs de prix internet ou catalogue, etc...) et ce, quel que soit le montant engagé.

Les risques encourus en cas de non-respect des règles de la commande publique

Le droit de la commande publique dispose de plusieurs moyens de sanctionner des irrégularités tant sur le plan administratif que pénal :

- Une entreprise évincée peut déposer un recours,
- Dans le cadre du contrôle de légalité que la Préfecture exerce sur les actes administratifs des collectivités, la Préfecture peut intenter une action en justice à l'encontre de la collectivité,
- Sur le plan pénal, un agent public peut être sanctionné en cas de délit de favoritisme, de prise illégale d'intérêts, de concussion, de corruption passive, de trafic d'influence.
- Dans le cadre de ses fonctions, l'agent public peut être sanctionné s'il ne respecte pas les règles de publicité et de mise en concurrence : Lorsque l'agent territorial ne respecte pas :
 - o Les règles de publicité et de mise en concurrence dans la passation du marché, ou lorsqu'il ne suit pas les procédures prévues par le Code de la commande publique,
 - o Les obligations contractuelles (exemple : en ne vérifiant pas la conformité des prestations, en ne contrôlant pas la qualité des travaux ou des fournitures, ou en ne signalant pas les éventuels retards ou malfaçons),
 - o Les règles de gestion financière (exemple : en ne vérifiant pas la régularité des factures ou des paiements, en ne contrôlant pas les avances ou les acomptes, ou en ne signalant pas les irrégularités).

Afin d'être certain de la procédure à mener, il vous est recommandé de vous rapprocher du service finances dès la notification, même provisoire, de vos crédits budgétaires pour préparer et programmer vos achats.

Le mot-clé :
Anticipation



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080034-DE

Achats entre 1 & 5 000.00 € HT
Pas de mise en concurrence

Il n'est pas nécessaire de consulter plusieurs prestataires et aucune demande de devis n'est obligatoire. Néanmoins, le service gestionnaire devra être vigilant quant au fait de rechercher la meilleure offre et ne pas contracter systématiquement avec le même prestataire. Sauf exception laissée au libre choix du responsable de service, la mise en concurrence est ainsi limitée aux comparaisons de prix sur catalogue ou sur internet, à la prospection dans les magasins environnants, etc...

La comparaison doit être réalisée sur la même base afin de comparer ce qui est comparable.

Même dans ce cadre, le service gestionnaire doit obligatoirement posséder la traçabilité complète de la procédure menée (ex : preuves de comparatifs de prix internet ou catalogue, etc...) et ce, quel que soit le montant engagé. Le service peut également solliciter une seule entreprise pour l'achat ou la prestation envisagée.



A partir du moment où le service demande deux devis, même en-dessous de 5 000.00 € HT, la mise en concurrence doit être formalisée et faire l'objet d'un écrit avec des critères d'analyse et une date limite de remise du devis.



Achats entre 5 000.01 € & 24 999.99 € HT

Mise en concurrence simplifiée

Si une mise en concurrence doit être menée, plusieurs précautions doivent être prises afin de ne pas fausser le process achat et respecter les grands principes de la commande publique.

A partir de ce montant de 5 000 € HT, la procédure est principalement gérée par le service gestionnaire avec l'aide du service finances. Les documents de consultation et d'analyse des offres seront également simplifiés. Le devis constituera l'offre financière des entreprises.

Le service gestionnaire

- Rédige un descriptif technique des prestations attendues
- Définit les critères sur lesquels l'analyse des devis sera réalisée
- Relève les coordonnées mail des entreprises qu'il souhaite solliciter (selon la nature de l'achat, d'autres modalités de publicité pourraient être mises en œuvre et à définir avec le service finances lors de l'étape suivante)

Le service finances **peut** apporter son assistance dès cette 1ère étape

Le service gestionnaire envoie aux entreprises les documents suivants par mail (cf. modèle figurant en annexe) :

- Descriptif technique
- Lettre de consultation
- Eventuelles pièces annexes

Le service finances **peut** faire les demandes par mail pour vous

Jusqu'à 30 jours de délai de réponse laissé aux entreprises selon la nature de l'achat

Phase de notification par le service finances :

- Rapport d'analyse des offres simplifié (analyse technique par le service gestionnaire),
- Vérification de la régularité fiscale et sociale du candidat potentiellement retenu,
- Rédaction et envoi courriers.

Compte tenu des obligations pour l'acheteur de contrôler que le prestataire réponde bien à ses obligations fiscales et sociales, Il vous appartient de prendre en compte ce délai de vérification dans le process achat car, avant d'engager une dépense, le service finances sollicitera le prestataire pour obtenir les attestations fiscales et sociales.

Le service finances rédige une lettre de consultation sur la base des éléments fournis

Analyse des offres par le service gestionnaire et le service finances

Achats entre 25 000 € et 39 999.99 € HT

Mise en concurrence formelle

Le seuil de 25 000 € HT a été choisi car le code de la commande publique impose :

- Un engagement écrit pour tout achat atteignant ce montant (exception faite pour les prestations intellectuelles telles que les missions de contrôle technique, CSPS, etc...dès le 1^{er} €),
- Et la publication des « données essentielles » relative à ces achats au cours du 1^{er} trimestre de l'année N+1.

Aussi, à partir de ce montant de 25 000 € HT, la procédure est totalement gérée par le service finances en lien avec le service gestionnaire. Un acte d'engagement sera rédigé pour formaliser l'achat.

Le service gestionnaire

- Rédige un descriptif technique des prestations attendues
- Définit les critères sur lesquels l'analyse des devis sera réalisée
- Relève les coordonnées mail des entreprises qu'il souhaite solliciter (selon la nature de l'achat, d'autres modalités de publicité pourraient être mises en œuvre et à définir avec le service finances lors de l'étape suivante)

Le service finances **doit** être sollicité dès cette étape

Le service finances rédige une lettre de consultation sur la base des éléments fournis

Le service finances envoie aux entreprises les documents suivants par mail :

- Descriptif technique
- Lettre de consultation
- Eventuelles pièces annexes

Analyse des offres par le service gestionnaire et le service finances

Jusqu'à 30 jours de délai de réponse laissé aux entreprises selon la nature de l'achat

Phase de notification par le service finances :

- Rapport d'analyse des offres simplifié (analyse technique par le service gestionnaire),
- Vérification de la régularité fiscale et sociale du candidat potentiellement retenu,
- Rédaction et envoi courriers.

Compte tenu des obligations pour l'acheteur de contrôler que le prestataire réponde bien à ses obligations fiscales et sociales, Il vous appartient de prendre en compte ce délai de vérification dans le process achat car, avant d'engager une dépense, si celle-ci dépasse les 5 000 €, le service finances sollicitera le prestataire pour obtenir les attestations fiscales et sociales.



FOCUS SUR LE SOURCING

Le Code de la Commande Publique rend possible pour un acheteur « *d'effectuer des consultations ou réaliser des études de marché, de solliciter des avis ou d'informer les opérateurs économiques du projet et de ses exigences* » afin de préparer la passation d'un marché public.

Le sourcing est **une procédure qui permet en amont d'un marché d'étudier l'offre disponible**. Il consiste pour l'acheteur public à étudier et analyser le marché avant de lancer une procédure d'achat. Concrètement, cela signifie qu'il va s'informer sur les fournisseurs disponibles, leurs produits ou services, et les conditions du marché pour bien préparer sa future commande.

Pourquoi faire du sourcing ?

Le sourcing permet de mieux comprendre le marché et d'assurer que les besoins de l'acheteur seront couverts de manière optimale. Voici quelques avantages :

- Améliorer la qualité des offres reçues : en discutant avec les fournisseurs, l'acheteur peut affiner son cahier des charges pour qu'il soit clair et réaliste.
- Favoriser la concurrence : en prenant contact avec plusieurs fournisseurs potentiels, on peut stimuler l'intérêt pour le marché public, ce qui peut augmenter le nombre de réponses et améliorer le rapport qualité/prix.
- Anticiper les contraintes : connaître les tendances, innovations et éventuels défis sur le marché (comme les pénuries ou les délais de livraison) permet de mieux préparer le projet.

Comment faire du sourcing ?

Le sourcing peut se faire de différentes manières, comme :

- Étudier des catalogues ou des sites internet de fournisseurs.
- Rencontrer des fournisseurs lors de salons professionnels ou événements.
- Demander des informations directement aux entreprises pour connaître leurs offres et les nouvelles solutions disponibles.

Les règles à respecter

Ces démarches d'échange sont bien sûr strictement encadrées par les règles de la commande publique, pour éviter tout favoritisme ou inégalité entre les entreprises.

➤ Les règles de forme :

- La prise d'informations doit se faire nettement en amont de l'ouverture d'une procédure de passation de marché. Elle ne peut porter sur une procédure en cours.
- La documentation recueillie et les échanges doivent être conservés.

➤ Les règles de fond :

- Le besoin de la collectivité ne doit pas être clairement exprimé car pourrait conduire à une pré-étude de ce besoin et conférer un avantage aux entreprises consultées dans le cadre du sourcing. On s'enquiert des évolutions techniques et du savoir-faire des entreprises.
- On ne demande pas de devis ou d'offre, on se renseigne sur les prix pratiqués ou les tarifs publics disponibles.

En résumé

Le sourcing, c'est comme "prendre la température" du marché avant de passer commande. Cela permet d'assurer que la future consultation soit adaptée, compétitive, et réaliste.

**Annexe 1 : Modèle de courriel pour solliciter des offres (jusqu'à 24 999.99 € HT)**

Objet : Consultation pour [préciser l'objet de la demande]

Bonjour,

La commune de Bauvin a décidé de procéder à une consultation simplifiée pour les achats/prestations reprises dans le descriptif technique ci-joint.

À ce titre, je vous sollicite afin d'obtenir votre meilleure proposition concernant ces prestations.

Le contenu de votre offre devra comprendre [à adapter selon le besoin] :

- Un devis daté où devra figurer le délai de livraison,
- Le descriptif technique du produit détaillé,
- Etc...

Votre offre sera jugée en fonction [du/des] critère(s) indiqué(s) ci-dessous et pondéré(s) de la manière suivante :

Prix	35 %
Délai d'exécution/de livraison	35 %
Qualité des produits proposés (à préciser si besoin)	30 %

Les date et heure limites de remise des offres sont fixées au [XXXXXXXX/20XX à xxhxx] (entre 4 et 30 jours en fonction du produit ou de la prestation demandé(e)). Une offre remise au-delà de cette limite ne pourra être prise en compte.

Votre offre devra être adressée par mail à l'adresse suivante : @villedebauvin.fr.

Je vous remercie à l'avance de l'intérêt que vous porterez à cette consultation.

Cordialement

Séance du 08/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 17

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

01/07/2025

Date d'affichage

02/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/07/2025..

et publication du :

12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. MASTAIN Bernard, M. SERRURIER Romuald, Mme TRILLAUD Valérie, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 035

Objet : Cession d'un bâtiment 25 rue Jean Jaurès - CCASD

Vu l'avis n°2025-59052-23756 du pôle évaluation de la Direction Régionale des Finances Publiques des Hauts-de-France et du département du Nord en date du 18 juin 2025 estimant la valeur vénale du bien à 253 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10 %,

Vu l'avis de la commission Finances du 30 juin 2025,

Considérant que le CCAS utilise le bâtiment concerné pour son usage propre et dans l'exercice de ses compétences,

Considérant que le bâtiment relèvera du domaine public du CCAS,

Dans une volonté d'optimisation du patrimoine communal, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la cession du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) situé au 25 rue Jean Jaurès (parcelle A911) à l'entité CCAS et ce, sans déclassement préalable.

Monsieur le Maire propose de vendre le bien au prix de 275 000 €.

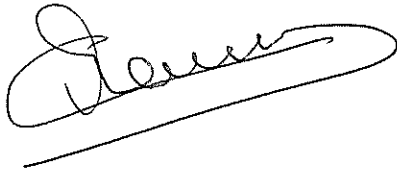
Les frais annexes (frais de notaire, géomètre, etc...) seront à la charge du CCAS.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à acter cette cession dans les conditions définies ci-dessus et de l'autoriser à signer tout document en ce sens.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, l'Assemblée, à l'unanimité, acte la cession du bâtiment du 25 rue Jean Jaurès et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette vente.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire





**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080035-DE

27302 - SD
SLO



FINANCES PUBLIQUES

Direction Générale Des Finances Publiques

Le 18/06/2025

**Direction régionale des Finances Publiques des Hauts-
de-France et du département du Nord**

Pôle d'évaluation domaniale

82 avenue JF Kennedy

CS 51801

59881 Lille cedex 9

Le Directeur régional des Finances publiques

à

POUR NOUS JOINDRE

Affaire suivie par : Stéphanie Lecerf-Masson

Courriel : drfip59.pole-evaluation@dgfip.finances.gouv.fr

Téléphone : 06 09 69 31 47

COMMUNE DE BAUVIN

35 rue Jean Jaurès

59221 BAUVIN

Réf DS:23294013

Réf OSE : 2025-59052-23756

AVIS DU DOMAINE SUR LA VALEUR VÉNALE

Nature du bien :

Bureaux

Adresse du bien :

25 rue Jean Jaurès à Bauvin

Valeur :

253 000€ , assortie d'une marge d'appréciation de 10%,

*(des précisions sont apportées au paragraphe « détermination de la
valeur »)*

1 - CONSULTANT

Commune de Bauvin

affaire suivie par : Mme Marie-Lise Gay

2 - DATES

de consultation :	27/03/2025
le cas échéant, du délai négocié avec le consultant pour émettre l'avis:	
le cas échéant, de visite de l'immeuble :	21/05/2025
du dossier complet :	21/05/2025

3 - OPÉRATION IMMOBILIÈRE SOUMISE À L'AVIS DU DOMAINE

3.1. Nature de l'opération

Cession :	☐
-----------	--------------------------

3.2. Nature de la saisine

Réglementaire :	☐
Facultative mais répondant aux conditions dérogatoires prévues en annexe 3 de l'instruction du 13 décembre 2016 ¹ :	☐
Autre évaluation facultative (décision du directeur, contexte local...)	☐

3.3. Projet et prix envisagé

Cession d'un bâtiment à usage de bureaux abritant les services de la CCAS

4 - DESCRIPTION DU BIEN

4.1. Situation générale

La commune de Bauvin se situe dans le Carembault, à 17 kms au sud ouest de Lille.

4.2. Situation particulière - environnement - accessibilité - voirie et réseau

¹ Voir également page 17 de la Charte de l'évaluation du Domaine

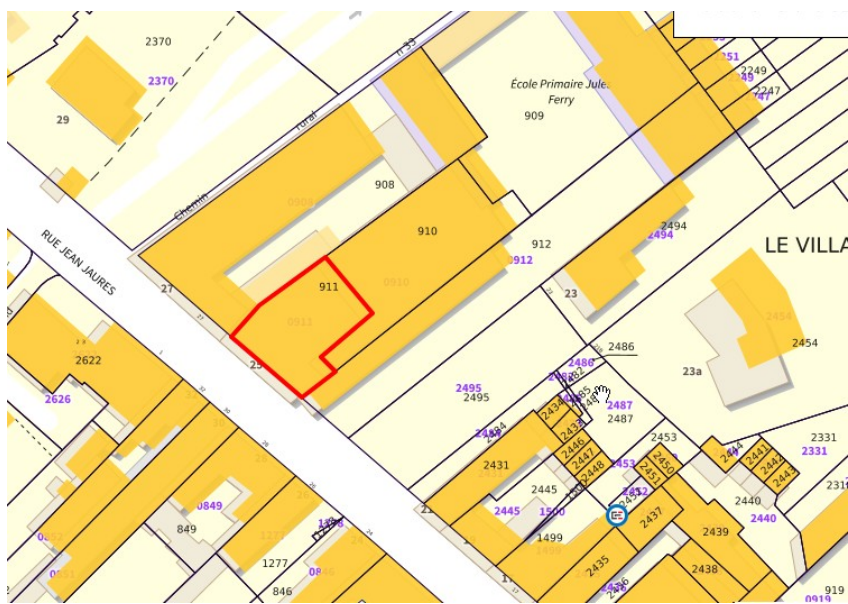
4.3. Références cadastrales

L'immeuble sous expertise figure au cadastre sous les références suivantes :

Commune	Parcelle	Adresse/Lieudit	Superficie	Nature réelle
Bauvin	A 911	Le Village	283 m ²	Bureaux
TOTAL			283 m ²	

4.4. Descriptif

Vue Geofoncier



Vue Google maps



Source Portail de l'urbanisme



4.5. Surfaces du bâti

L'immeuble d'une surface de 275 m², utilisé comme bureaux de la CCAS, est constitué au rez-de chaussée de 7 bureaux, de sanitaires, d'un patio avec un plafond en polycarbonate transparent et d'une cour intérieure (une partie de la toiture a été refaite en 2023). Le tableau électrique a été changé en 2024.

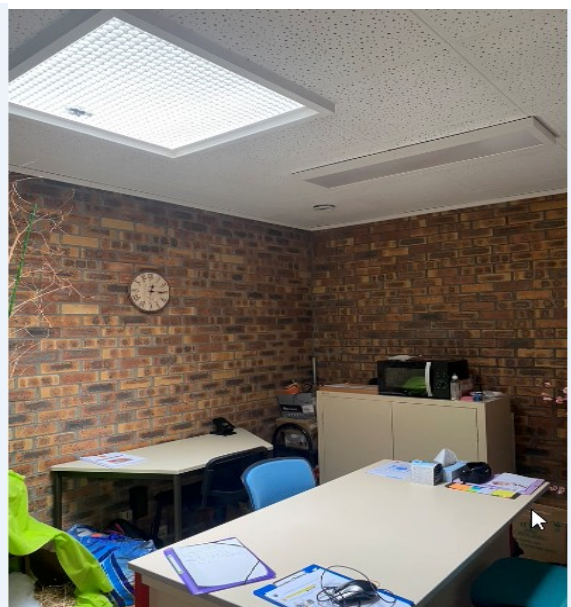
Une porte à galandage a été installée en 2025 pour une isolation du froid.

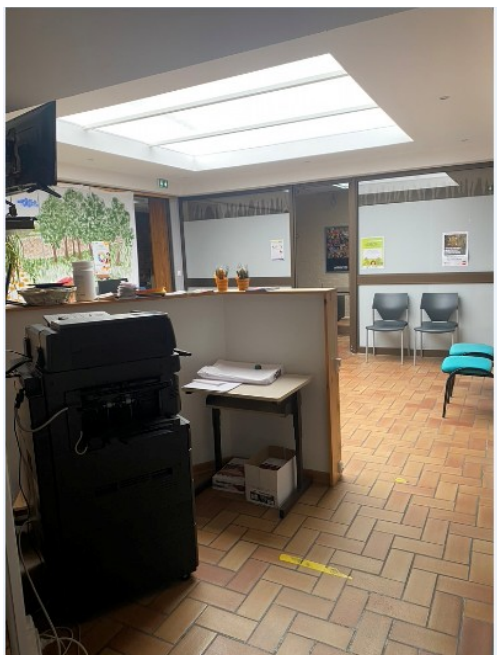
Les bureaux disposent pour certains de fenêtres double vitrage ou avec un éclairage intégré dans les dalles au plafond, le sol est carrelé, le chauffage au gaz est lié à la salle des fêtes.

Une pièce de stockage avec chauffage électrique avec des toilettes est accessible par un escalier en bois ou par la rue.

Au 1^{er} étage, se trouvent 4 pièces avec un sol en PVC : une grande salle de réunion, une salle d'archives, une pièce de stockage et un bureau inutilisé.

RDC

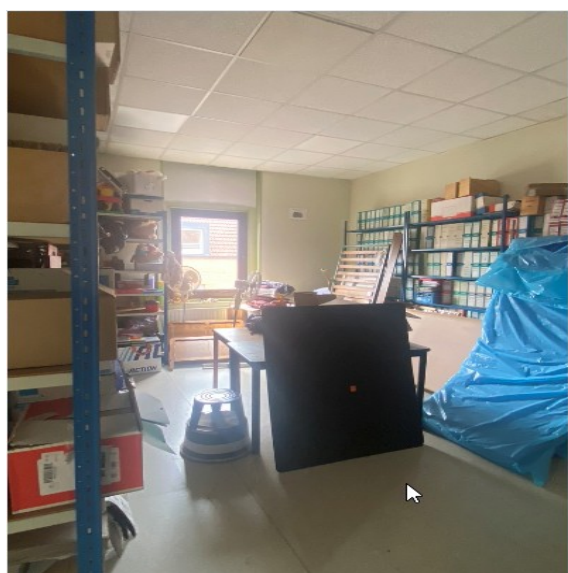




Cour intérieure



Etage



5 – SITUATION JURIDIQUE

5.1. Propriété de l'immeuble

Commune de Bauvin

5.2. Conditions d'occupation

Libre

6 - URBANISME

6.1.Règles actuelles

Classement au PLU III en zone UEP, zone des équipements publics ou d'intérêt collectif

6.2.Date de référence et règles applicables

PLU III approuvé par conseil communautaire du 28/06/2024, devenu opposable à partir du 18/10/2024.

7 - MÉTHODE(S) D'ÉVALUATION MISE(S) EN ŒUVRE

Compte tenu de la nature du bien, la méthode par comparaison est privilégiée.

8 - MÉTHODE COMPARATIVE

8.1. Études de marché – Sources internes à la DGFiP et critères de recherche

Termes de comparaison

Recherche des ventes de bureaux sur la période 2021/2025 sur un rayon de 10 000 mètres :

Service enregistrement	Ref. enregistrement	Ref. Cadastres	Commune	Adresse	Date mutation	Surf. utile totale	Prix total	Prix/m² (surf. utile)
SPF LILLE 3	5914P03 2024P20066	51//A/3531//	LA BASSEE	72 RUE MAURICE BOUCHERY	08/07/2024	195	185 000	948,72
SPFE BETHUNE	6204P02 2024P04847	413//AB/85//	HARNES	4 AV BARBUSSE	07/05/2024	243	133 000	547,33
		413//AB/86//						
SPFE BETHUNE	6204P02 2023P11626	33//AL/830//	ANNAY	1 B RUE JOSEPH MATTEI	29/09/2023	150	110 000	733,33
SPFE BETHUNE	6204P02 2022P10226	573//AN/195//	MEURCHIN	1 RUE PASTEUR	11/07/2022	160	175 000	1093,75
SPF LILLE 3	5914P03 2022P16351	5//B/1869// 5//B/1871//	ALLENES-LES-MARAIS	25 RUE DU GENERAL DE GAULLE	13/04/2022	259	110 000	424,71
SPFE BETHUNE	6204P02 2025P02501	215//AC/15//101	CARVIN	4 RUE JULES FERRY	26/02/25	236	245 000	1038,14
		215//AC/15//8						
		215//AC/15//11						
		215//AC/15//1						
SPFE BETHUNE	6204P02 2023P07240	276//AH/321//	DOUVIRIN	9 RUE DU 8 MAI	29/06/2023	209	282 972	1353,93
SPF LILLE 3	5914P03 2021P09192	266//AK/70//	GONDECOURT	22 B RUE DU MARECHAL LECLERC	18/06/21	255	300 000	1176,47
SPFE BETHUNE	6204P02 2021P07653	413//AW/385//	HARNES	17 AV BARBUSSE	11/06/2021	150	149 000	993,33
							moyenne	923,30
							mediane	993,33

Il est observé des prix de 425 à 1176€ / m² .

Prix moyen calculé à 923,30€/m² et médian à 993,33 €/m²

8.2. Analyse et arbitrage du service – Termes de référence et valeur retenue

Compte tenu du zonage, la valeur retenue est de 920 €/m²

Soit 275m² X 920€ = 253 000€.

9 - DÉTERMINATION DE LA VALEUR VÉNALE – MARGE D'APPRÉCIATION

L'évaluation aboutit à la détermination d'une valeur, éventuellement assortie d'une marge d'appréciation, et non d'un prix. Le prix est un montant sur lequel s'accordent deux parties ou qui résulte d'une mise en concurrence, alors que la valeur n'est qu'une probabilité de prix.

La valeur vénale du bien dans son ensemble est arbitrée à 253 000€.

Elle est exprimée hors taxe, hors droits.

Cette valeur est assortie d'une marge d'appréciation de 10 % portant la valeur minimale de cession sans justification particulière à 228 000€ (arrondie).

La marge d'appréciation reflète le degré de précision de l'évaluation réalisée (plus elle est faible et plus le degré de précision est important). De fait, elle est distincte du pouvoir de négociation du consultant.

Dès lors, le consultant peut, bien entendu, toujours vendre à un prix plus élevé sans nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale.

Par ailleurs, sous réserve de respecter les principes établis par la jurisprudence, les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics ont la possibilité de s'affranchir de cette valeur par une délibération ou une décision pour vendre à un prix plus bas.

10 - DURÉE DE VALIDITÉ

Cet avis est valable pour une durée de 18 mois.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait nécessaire si l'accord* des parties sur la chose et le prix (article 1583 du Code Civil) n'intervenait pas ou si l'opération n'était pas réalisée dans ce délai.

**pour les collectivités territoriales et leurs groupements, la décision du conseil municipal ou communautaire de permettre l'opération équivaut à la réalisation juridique de celle-ci, dans la mesure où l'accord sur le prix et la chose est créateur de droits, même si sa réalisation effective intervient ultérieurement.*

En revanche, si cet accord intervient durant la durée de validité de l'avis, même en cas de signature de l'acte authentique chez le notaire après celle-ci, il est inutile de demander une prorogation du présent avis.

Une nouvelle consultation du pôle d'évaluation domaniale serait également nécessaire si les règles d'urbanisme, notamment celles de constructibilité, ou les conditions du projet étaient appelées à changer au cours de la période de validité du présent avis.

Aucun avis rectificatif ne peut, en effet, être délivré par l'administration pour prendre en compte une modification de ces dernières.

11 - OBSERVATIONS

L'évaluation est réalisée sur la base des éléments communiqués par le consultant et en possession du service à la date du présent avis.

Les inexactitudes ou insuffisances éventuelles des renseignements fournis au pôle d'évaluation domaniale sont susceptibles d'avoir un fort impact sur le montant de l'évaluation réalisée, qui ne peut alors être reproché au service par le consultant.

Il n'est pas tenu compte des surcoûts éventuels liés à la recherche d'archéologie préventive, de présence d'amiante, de termites et des risques liés au saturnisme, de plomb ou de pollution des sols.

12 - COMMUNICATION DU PRÉSENT AVIS À DES TIERS ET RESPECT DES RÈGLES DU SECRET PROFESSIONNEL

Les avis du Domaine sont communicables aux tiers dans le respect des règles relatives à l'accès aux documents administratifs (loi du 17 juillet 1978) sous réserve du respect du secret des affaires et des règles régissant la protection des données personnelles.

Certaines des informations fondant la présente évaluation sont couvertes par le secret professionnel.

Ainsi, en cas de demande régulière de communication du présent avis formulée par un tiers ou bien de souhait de votre part de communication de celui-ci auprès du public, il vous appartient d'occulter préalablement les données concernées.

Pour le Directeur régional des finances publiques
des Hauts de France et du département du Nord
et par délégation , l'inspectrice des finances publiques



Stéphanie Lecerf-Masson

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 17

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation
01/07/2025

Date d'affichage
02/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/07/2025

et publication du :

12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. MASTAIN Bernard, M. SERRURIER Romuald, Mme TRILLAUD Valérie, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 036

Objet : Autorisation d'emprunt

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le Rapport d'Orientations Budgétaires 2025,

Considérant l'avancée du projet de réhabilitation du 34B rue Ghesquière en un pôle multi-activités,

Vu l'avis de la Commission Finances du 30 juin 2025,

Considérant les propositions de financement reçues par la Commune de Bauvin,

Considérant l'offre de prêt présentée par la Banque Postale qui contient les caractéristiques suivantes :

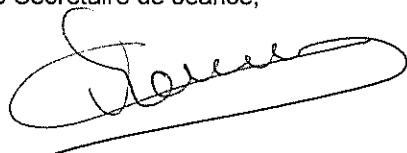
Organisme financeur	LA BANQUE POSTALE
Montant du contrat de prêt	750 000 €
Objet du prêt	Financement d'investissement
Score Gissler	1A
Durée d'amortissement	20 ans
Modalités d'amortissement	Constant
Echéances d'amortissement et d'intérêts	Trimestrielle

Versement des fonds	À la demande de l'emprunteur jusqu'au 25/08/2025, en une fois avec versement automatique à cette date
Taux d'intérêt	3.73 %
Base de calcul des intérêts	Moins de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
Conditions de remboursement anticipé	Possible à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
Commission d'engagement	0.10% du montant emprunté

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à signer un contrat de prêt basé sur l'offre de financement émise par La Banque Postale ainsi que tout document allant en ce sens.

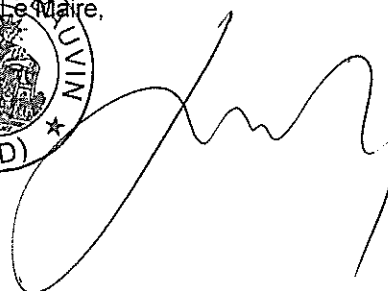
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN
Le Maire,



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 17

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation

01/07/2025

Date d'affichage

02/07/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/07/2025

et publication du :

12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. MASTAIN Bernard, M. SERRURIER Romuald, Mme TRILLAUD Valérie, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 037

Objet : Décision modificative n° 2

Compte tenu notamment :

- Du nouvel emprunt,
- De la notification prochaine du marché de travaux de réhabilitation du 34B rue Ghesquière en un pôle multi-activités,
- De la nécessité d'intégrer de nouvelles recettes (cession du 25 rue Jean Jaurès subvention de la caisse d'allocations familiales, ...),
- De la nécessité de prévoir les crédits nécessaires pour des écritures d'ordre (amortissements de subventions nouvellement perçues, intégration de frais d'études au chapitre budgétaire de travaux, ...),

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante d'ajuster le budget primitif 2025 comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
INVESTISSEMENT			
13911 (040) - 01 : Etat et établissements nationaux	2 000,00	024 (024) - 01 : Produits des cessions d'immobilisations	275 000,00
13912 (040) - 01 : Régions	3 000,00	1328 (13) - 4228 : Autres	60 000,00
139151 (040) - 01 : GFP de rattachement	3 200,00	2031 (041) - 01 : Frais d'études	200 000,00
1641 (16) - 01 : Emprunts en euros	10 000,00	2033 (041) - 01 : Frais d'insertion	3 500,00

2033 (20) - 020 : Frais d'insertion	5 000,00		
21312 (041) - 01 : Bâtiments scolaires	2 500,00		
21312 (21) - 212 : Bâtiments scolaires	111 800,00		
21314 (041) - 01 : Bâtiments culturels et sportifs	500,00		
21318 (21) - 020 : Autres bâtiments publics	200 000,00		
21838 (041) - 01 : Autre matériel informatique	500,00		
2313 (041) - 01 : Constructions	200 000,00		
2313 (23) - 311 : Constructions	893 000,00		
2313 (23) - 313 : Constructions	-2 992 000,00		
2313 (23) - 313 : Constructions	1 132 000,00		
2313 (23) - 4228 : Constructions	862 000,00		
238 (23) - 313 : Avances versées sur comm.immo.corporelles	105 000,00		
SOUS-TOTAL	538 500,00	SOUS-TOTAL	538 500,00

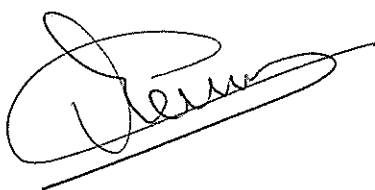
FONCTIONNEMENT			
60612 (011) - 020 : Energie - Electricité	-3 300,00	777 (042) - 01 : Quote-part des subv.d'inv.transf.au cpte de résul.	8 200,00
627 (011) - 01 : Services bancaires et assimilés	1 000,00		
66111 (66) - 01 : Intérêts réglés à l'échéance	8 000,00		
66112 (66) - 01 : ICNE de l'exercice N	2 500,00		
SOUS-TOTAL	8 200,00	SOUS-TOTAL	8 200,00

Total Dépenses	546 700,00	Total Recettes	546 700,00
-----------------------	-------------------	-----------------------	-------------------

A l'unanimité, l'Assemblée accepte les modifications telles que présentées ci-dessus afin d'ajuster le budget primitif 2025.

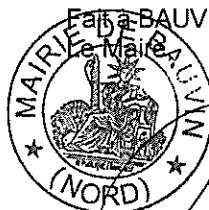
VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE BAUVIN : COMMUNE DE BAUVIN (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590052300014

POSTE COMPTABLE : SERVICE DE GESTION COMPTABLE

M. 57

Décision modificative 2 (3)

Voté par nature

BUDGET : Principal (4)

ANNEE 2025

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Préciser s'il s'agit du budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

(4) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	Sans Objet
B - Modalités de vote du budget	4
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	5
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	6
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	7

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	8
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	34
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	37
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	42

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	45
A1.01 - Opérations non ventilables	48
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	49
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	52
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	53
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	54
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	57
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	61
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	64
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	65
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	68
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	70
A1.908 - Fonction 8 - Transports	73
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	77
A2.01 - Opérations non ventilables	79
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	80
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	86
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	87
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	88
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	92
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	95
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	98
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	99
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	100
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	103
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	105
A2.938 - Fonction 8 - Transports	108

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	112
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	113
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	117
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	119

B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	Sans Objet
B3.1 - Etat des provisions constituées	Sans Objet
B3.2 - Etalement des provisions	Sans Objet
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	Sans Objet
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	Sans Objet
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Sans Objet
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	Sans Objet
B9 - Etat du personnel	Sans Objet
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	124
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	125
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	126
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	Sans Objet
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	128

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.



Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

**I – INFORMATIONS GENERALES****MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

I – L'assemblée délibérante vote le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget de l'exercice (5).

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

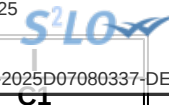
(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Budget de l'exercice = budget primitif + budget supplémentaire + décision modificative avec retranscription des virements de crédits, s'il y a lieu.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

**I – INFORMATIONS GENERALES****EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)**

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)	
TOTAL DU BUDGET	5 241 953,60	5 917 002,20	1 426 682,46	A1	2 101 731,06
Investissement	917 209,74	1 059 424,20	(3) -356 490,76	A2	-214 276,30
Fonctionnement	4 324 743,86	4 857 578,00	(4) 1 783 173,22	A3	2 316 007,36

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 306 426,65	III + IV 117 540,41	B1	-188 886,24	
Investissement	I 306 426,65	III 117 540,41	B2	-188 886,24	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 912 844,82
Investissement	A2 + B2	-403 162,54
Fonctionnement	A3 + B3	2 316 007,36

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES****CZ****DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 306 426,65
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	214 024,11
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	92 402,54
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES**EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES**

CS

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 117 540,41
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	117 540,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

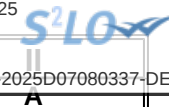
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****VUE D'ENSEMBLE**

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	538 500,00	538 500,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (3)		538 500,00	538 500,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	8 200,00	8 200,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (4)		8 200,00	8 200,00
TOTAL DU BUDGET (5)		546 700,00	546 700,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement à l'étape budgétaire de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(5) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE


B1

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AP VOTEES	

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00
« AP de dépenses imprévues » (2)		020	0,00
TOTAL GENERAL			0,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE


BZ

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
PRESENTATION DES AE VOTEES	

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
----------------------------------	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
---------------	------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	
	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (y compris opérations) (4)	224 024,11	0,00	5 000,00	5 000,00	229 024,11
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (4) (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (4)	753 971,54	0,00	311 800,00	311 800,00	1 065 771,54
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (4)	2 992 000,00	0,00	0,00	0,00	2 992 000,00
Total des dépenses d'équipement		3 969 995,65	0,00	316 800,00	316 800,00	4 286 795,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	139 182,00	0,00	10 000,00	10 000,00	149 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		139 182,00	0,00	10 000,00	10 000,00	149 182,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		4 109 177,65	0,00	326 800,00	326 800,00	4 435 977,65

040	Opérations ordre transf. entre sections (8)	4 115,00		8 200,00	8 200,00	12 315,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00		203 500,00	203 500,00	203 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		4 115,00		211 700,00	211 700,00	215 815,00

TOTAL	4 113 292,65	0,00	538 500,00	538 500,00	4 651 792,65
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	214 276,30
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 866 068,95
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(8) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT****C1****RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf 138) (4)	117 540,41	0,00	60 000,00	60 000,00	177 540,41
16	Emprunts et dettes assimilées (5)	1 581 633,18	0,00	0,00	0,00	1 581 633,18
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 699 173,59	0,00	60 000,00	60 000,00	1 759 173,59
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 108,00	0,00	0,00	0,00	65 108,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	403 162,54	0,00	0,00	0,00	403 162,54
138	Autres subventions invest. non transf. (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	53 900,00	0,00	275 000,00	275 000,00	328 900,00
Total des recettes financières		522 170,54	0,00	275 000,00	275 000,00	797 170,54
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 221 344,13	0,00	335 000,00	335 000,00	2 556 344,13

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	1 936 224,82		0,00	0,00	1 936 224,82
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	170 000,00		0,00	0,00	170 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		203 500,00	203 500,00	203 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 106 224,82		203 500,00	203 500,00	2 309 724,82

TOTAL	4 327 568,95	0,00	538 500,00	538 500,00	4 866 068,95
--------------	---------------------	-------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 866 068,95
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

2 093 909,82

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(5) Sauf 165, 166 et 16449.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général (4)	1 507 380,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00	1 505 080,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 604 000,00	0,00	0,00	0,00	2 604 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	631 260,00	0,00	0,00	0,00	631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		4 742 640,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00	4 740 340,00
66	Charges financières	42 550,00	0,00	10 500,00	10 500,00	53 050,00
67	Charges spécifiques (4)	21 000,00	0,00	0,00	0,00	21 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 807 190,00	0,00	8 200,00	8 200,00	4 815 390,00

023	Virement à la section d'investissement (5)	1 936 224,82		0,00	0,00	1 936 224,82
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	170 000,00		0,00	0,00	170 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		2 106 224,82		0,00	0,00	2 106 224,82

TOTAL	6 913 414,82	0,00	8 200,00	8 200,00	6 921 614,82
--------------	---------------------	-------------	-----------------	-----------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 921 614,82
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET					II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT					C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 379,00	0,00	0,00	0,00	359 379,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	845 843,00
731	Fiscalité locale	2 142 928,00	0,00	0,00	0,00	2 142 928,00
74	Dotations et participations (4)	1 502 505,00	0,00	0,00	0,00	1 502 505,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	119 800,00	0,00	0,00	0,00	119 800,00
Total des recettes de gestion courante		4 995 455,00	0,00	0,00	0,00	4 995 455,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	1 000,00		0,00	0,00	1 000,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 996 455,00	0,00	0,00	0,00	4 996 455,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	4 115,00		8 200,00	8 200,00	12 315,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		4 115,00		8 200,00	8 200,00	12 315,00

TOTAL	5 000 570,00	0,00	8 200,00	8 200,00	5 008 770,00
--------------	---------------------	-------------	-----------------	-----------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 912 844,82
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	6 921 614,82
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (7)	2 093 909,82	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	---------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – DEPENSES****D1****DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	8 200,00	8 200,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	10 000,00	0,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	5 000,00	0,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	311 800,00	3 500,00	315 300,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	200 000,00	200 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		326 800,00	211 700,00	538 500,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	538 500,00
---	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	-2 300,00		-2 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	10 500,00	0,00	10 500,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		8 200,00	0,00	8 200,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 200,00
--	-----------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**BALANCE GENERALE – RECETTES****DZ****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	60 000,00	0,00	60 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	203 500,00	203 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	275 000,00		275 000,00
Recettes d'investissement – Total		335 000,00	203 500,00	538 500,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	0,00
---------------------------------------	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	538 500,00
---	-------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	8 200,00	8 200,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		0,00	8 200,00	8 200,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			0,00
			=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES			8 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

DEPENSES

Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 113 292,65	0,00	0,00	538 500,00	538 500,00	0,00	538 500,00	538 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	224 024,11	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	753 971,54	0,00	0,00	311 800,00	311 800,00	0,00	311 800,00	311 800,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 992 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 969 995,65	0,00	0,00	316 800,00	316 800,00	0,00	316 800,00	316 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	139 182,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		139 182,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 109 177,65	0,00	0,00	326 800,00	326 800,00	0,00	326 800,00	326 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7)	4 115,00			8 200,00	8 200,00		8 200,00	8 200,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			203 500,00	203 500,00		203 500,00	203 500,00
Total des dépenses d'ordre		4 115,00			211 700,00	211 700,00		211 700,00	211 700,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (9)

0,00

COMMUNE DE BAUVIN - Principal - DM - 2025

Chapitre	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Envoyé en préfecture le 11/07/2025	
							Reçu en préfecture le 11/07/2025	
							Publié le	Pour information
							ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE	
		I			II		gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + vote)
							III = I + II	
Total des dépenses d'investissement cumulées							538 500,00	

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (4) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (5) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (9) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES

A

RECETTES						
Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 924 406,41	0,00	538 500,00	538 500,00	538 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	117 540,41	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 581 633,18	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 699 173,59	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

TOTAL
(RAR N-1 + Vote)


Chapitre		Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	
			I		II	III = I + II
024	Produits des cessions d'immobilisations	53 900,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
Total des recettes financières		119 008,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 818 181,59	0,00	335 000,00	335 000,00	335 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 936 224,82		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	170 000,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		203 500,00	203 500,00	203 500,00
Total des recettes d'ordre		2 106 224,82		203 500,00	203 500,00	203 500,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (8)	0,00
--	------

Affectation au compte 1068 (9)	0,00
--------------------------------	------

Total des recettes d'investissement cumulées	538 500,00
--	------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

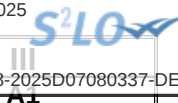
(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		4 113 292,65	0,00	0,00	538 500,00	538 500,00	0,00	538 500,00	538 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	224 024,11	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2031	Frais d'études	189 060,91	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	7 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	27 463,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	753 971,54	0,00	0,00	311 800,00	311 800,00	0,00	311 800,00	311 800,00
2128	Autres agencements et aménagements	12 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	149 160,00	0,00		111 800,00	111 800,00	0,00	111 800,00	111 800,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	38 959,20	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21316	Equipements du cimetière	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	254 877,00	0,00		200 000,00	200 000,00	0,00	200 000,00	200 000,00
21321	Immeubles de rapport	7 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	11 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	4 733,99	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21538	Autres réseaux	50 652,28	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21568	Autre matériel, outillage incendie	27 772,23	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	17 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21578	Autre matériel technique	6 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2158	Autres inst., matériel, outil. techniques	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21828	Autres matériels de transport	50 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	26 629,84	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	10 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	40 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	38 287,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	2 992 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 992 000,00	0,00		-105 000,00	-105 000,00	0,00	-105 000,00	-105 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00		105 000,00	105 000,00	0,00	105 000,00	105 000,00
	Total des opérations d'équipement (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 969 995,65	0,00	0,00	316 800,00	316 800,00	0,00	316 800,00	316 800,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	139 182,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
1641	Emprunts en euros	112 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
168751	Dettes - GFP de rattachement	27 182,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		139 182,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		4 109 177,65	0,00	0,00	326 800,00	326 800,00	0,00	326 800,00	326 800,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	4 115,00			8 200,00	8 200,00		8 200,00	8 200,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le 11/07/2025

5210

TOTAL

Crédits gérés hors AP

(RAR N-1 + Vote)

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
	Reprise sur autofinancement antérieur	4 115,00			8 200,00	8 200,00		8 200,00	8 200,00
13911	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	1 100,00			2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
13912	Subv. transf. Régions	0,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
13913	Subv. transf. Départements	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
139151	Subv. transf. GFP de rattachement	1 365,00			3 200,00	3 200,00		3 200,00	3 200,00
139362	Dotation de soutien à l'invest local	650,00			0,00	0,00		0,00	0,00
13938	Autres fonds équip. transférables	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00			203 500,00	203 500,00		203 500,00	203 500,00
2128	Autres agencements et aménagements	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
21314	Bâtiments culturels et sportifs	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
21838	Autre matériel informatique	0,00			500,00	500,00		500,00	500,00
2313	Constructions	0,00			200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
Total des dépenses d'ordre		4 115,00			211 700,00	211 700,00		211 700,00	211 700,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(4) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(5) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT

A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	AZIZ

Cet état ne contient pas d'information.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

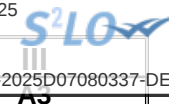
Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

III – VOTE DU BUDGET	
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	AZ:3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		3 924 406,41	0,00	538 500,00	538 500,00	538 500,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	117 540,41	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. nationaux	18 089,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1312	Subv. transf. Régions	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13151	Subv. transf. GFP de rattachement	31 593,64	0,00	0,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
13362	Dotation de soutien à l'invest local	9 541,49	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	28 316,28	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (4)	1 581 633,18	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 581 633,18	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (5) (11)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2111	Terrains nus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		1 699 173,59	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	65 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	65 108,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	53 900,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
Total des recettes financières		119 008,00	0,00	275 000,00	275 000,00	275 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le

TOTAL
(RAR N-1 + Vote)
ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Chap. / art. (1)		Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote	Publié le	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II		III = I + II
Total des recettes réelles		1 818 181,59	0,00	335 000,00	335 000,00		335 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 936 224,82		0,00	0,00		0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	170 000,00		0,00	0,00		0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	648,88		0,00	0,00		0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00		0,00	0,00		0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00		0,00	0,00		0,00
28128	Autres aménagements de terrains	39 316,59		0,00	0,00		0,00
281311	Bâtiments administratifs	338,00		0,00	0,00		0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 613,13		0,00	0,00		0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 122,00		0,00	0,00		0,00
281316	Equipements de cimetière	88,00		0,00	0,00		0,00
281318	Autres bâtiments publics	904,31		0,00	0,00		0,00
281321	Immeubles de rapport	98,73		0,00	0,00		0,00
281351	Bâtiments publics	7 082,55		0,00	0,00		0,00
28138	Autres constructions	206,94		0,00	0,00		0,00
28152	Installations de voirie	2 335,30		0,00	0,00		0,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 972,08		0,00	0,00		0,00
281534	Réseaux d'électrification	9 563,81		0,00	0,00		0,00
281538	Autres réseaux	3 576,96		0,00	0,00		0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	13 374,60		0,00	0,00		0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 195,96		0,00	0,00		0,00
2815741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	2 136,72		0,00	0,00		0,00
281578	Autre matériel technique	900,17		0,00	0,00		0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	8 290,71		0,00	0,00		0,00
281828	Autres matériels de transport	3 053,90		0,00	0,00		0,00
281831	Matériel informatique scolaire	1 266,00		0,00	0,00		0,00
281838	Autre matériel informatique	10 734,67		0,00	0,00		0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 451,83		0,00	0,00		0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 228,58		0,00	0,00		0,00
28188	Autres immo. corporelles	38 499,58		0,00	0,00		0,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		203 500,00	203 500,00		203 500,00
2031	Frais d'études	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00
2033	Frais d'insertion	0,00		3 500,00	3 500,00		3 500,00
Total des recettes d'ordre		2 106 224,82		203 500,00	203 500,00		203 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Sauf 165, 166 et 16449.
- (5) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.
- (6) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (11) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

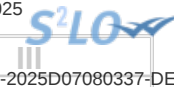
Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE



III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES– AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE

B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I			II			III = I + II
TOTAL		6 913 414,82	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
011	Charges à caractère général (4)	1 507 380,00	0,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	2 604 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (4)	631 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 742 640,00	0,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00
66	Charges financières	42 550,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
67	Charges spécifiques (4)	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		64 550,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
Total des dépenses réelles		4 807 190,00	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
023	Virement à la section d'investissement	1 936 224,82			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5)	170 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 106 224,82			0,00	0,00		0,00	0,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (6)

0,00

Total des dépenses de fonctionnement cumulées

8 200,00

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (6) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

III – VOTE DU BUDGET						III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES						B

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1)	RAR N-1 (2) I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		5 000 570,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
013	Atténuations de charges (3)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 142 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	1 502 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	119 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 995 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 996 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	4 115,00		8 200,00	8 200,00	8 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 115,00		8 200,00	8 200,00	8 200,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (8)	0,00
---------------------------------------	------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	8 200,00
---	----------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I			II			
	TOTAL	6 913 414,82	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
011	Charges à caractère général (5)	1 507 380,00	0,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00
6042	Achats de prestations de services	109 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	21 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60612	Energie - Electricité	296 000,00	0,00		-3 300,00	-3 300,00	0,00	-3 300,00	-3 300,00
60621	Combustibles	180,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60622	Carburants	12 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60623	Alimentation	14 010,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	15 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60632	Fournitures de petit équipement	25 340,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60633	Fournitures de voirie	14 200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60636	Habillement et vêtements de travail	14 700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6064	Fournitures administratives	3 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	6 650,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	1 100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6067	Fournitures scolaires	18 810,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6068	Autres matières et fournitures	84 885,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	26 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61228	Autres	10 750,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6132	Locations immobilières	5 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61351	Matériel roulant	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61358	Autres	16 160,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61521	Entretien terrains	188 865,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	32 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615232	Entretien, réparations réseaux	2 800,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	8 371,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	17 350,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6156	Maintenance	84 538,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
6161	Multirisques	16 400,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	78 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6168	Autres primes d'assurance	80 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	3 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	1 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6184	Versements à des organismes de formation	17 528,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6188	Autres frais divers	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62268	Autres honoraires, conseils	600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	36 190,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6234	Réceptions	1 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6236	Catalogues et imprimés	7 190,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6238	Divers	5 450,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6245	Transports de personnes extérieures	28 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6248	Divers	188,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	150,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6261	Frais d'affranchissement	3 900,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6262	Frais de télécommunications	25 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	400,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 885,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	90 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 010,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6288	Autres services extérieurs	60 080,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
63512	Taxes foncières	11 300,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (5) (6)	2 604 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6213	Personnel affecté par le CCAS/CIAS	31 200,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6218	Autre personnel extérieur	80 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6331	Versement mobilité	13 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	8 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	27 800,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	4 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64111	Rémunération principale titulaires	1 135 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64112	SFT, indemnité de résidence	24 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64113	NBI	10 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64118	Autres indemnités	290 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64131	Rémunérations	215 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64132	SFT, indemnité de résidence	4 600,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64138	Primes et autres indemnités	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6415	Congés payés	16 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
64168	Autres emplois aidés	48 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	235 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	405 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	11 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	3 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	4 500,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	12 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	6 900,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (5)	631 260,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65188	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65311	Indemnités de fonction	92 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65312	Frais de mission et de déplacement	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65313	Cotisations de retraite	4 600,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	9 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65315	Formation	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote) III = I + II
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	60,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6541	Créances admises en non-valeur	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6542	Créances éteintes	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	11 530,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65568	Autres contributions	5 500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6561	Organismes de regroupement	700,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	343 835,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	126 473,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65818	Autres	32 862,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		4 742 640,00	0,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00	0,00	-2 300,00	-2 300,00
66	Charges financières	42 550,00	0,00		10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	46 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-3 450,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
67	Charges spécifiques (5)	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	21 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (5)	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		64 550,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00		10 500,00	10 500,00
Total des dépenses réelles		4 807 190,00	0,00	0,00	8 200,00	8 200,00	0,00	8 200,00	8 200,00
023	Virement à la section d'investissement	1 936 224,82			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (7) (8) (9)	170 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	170 000,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

Pour

TOTAL

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (4)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Crédits gérés hors AE	Vote)
			I			II			III = I + II
043	Opérations ordre intérieur de la section (8) (10)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		2 106 224,82			0,00	0,00		0,00	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (11)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-950,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (5) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (6) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.
- (7) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).
- (9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.
- (11) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
	TOTAL	5 000 570,00	0,00	8 200,00	8 200,00	8 200,00
013	Atténuations de charges (4)	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	359 379,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70323	Red. occupation dom. public	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	10 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7062	Redevances services à caractère culturel	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7066	Redevances services à caractère social	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	171 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	3 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	87 325,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	18 704,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par des tiers	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73211	Attribution de compensation	487 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	276 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73221	FNGIR	2 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 142 928,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73111	Impôts directs locaux	1 986 204,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73132	Taxe sur les pylônes électriques	3 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73141	Accise sur l'électricité	80 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



Total

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Chap / art. (1)	Libellé	Budget de l'exercice (2)	RAR N-1 (3) I	Propositions nouvelles	Voie Publiée II	Assemblée III = I + II
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (4)	1 502 505,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	958 228,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741121	DSR des communes	248 837,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	121 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00
742	Dot. aux élus locaux	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	11 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74713	Fonds d'appui aux politiques d'insertion	12 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7478222	Participation Caisses alloc. familiales	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747888	Autres	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7482	Compens. perte taxe add. droits enreg.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	16 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7484	Dotation de recensement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	119 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	46 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	73 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		4 995 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (4)	1 000,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	1 000,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		4 996 455,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6) (7)	4 115,00		8 200,00	8 200,00	8 200,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	4 115,00		8 200,00	8 200,00	8 200,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (5) (8)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		4 115,00		8 200,00	8 200,00	8 200,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (9)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00

Montant net	0,00
-------------	------

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.
- (2) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.
- (3) La colonne RAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée lors du vote du budget primitif.
- (4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (8) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (9) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.
- (10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		149 182,00	534 793,84	0,00	0,00	304 034,00	2 421 737,23	887 134,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	149 182,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	15 363,20	0,00	0,00	0,00	192 060,91	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	519 430,64	0,00	0,00	304 034,00	99 676,32	25 134,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 130 000,00	862 000,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 378 803,72	0,00	0,00	18 089,00	0,00	37 857,77	60 000,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	468 270,54	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	18 089,00	0,00	37 857,77	60 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 581 633,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES

IV

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)

A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		115 362,59	0,00	0,00	23 733,99		4 435 977,65
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		149 182,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	21 600,00	0,00	0,00	0,00		229 024,11
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	93 762,59	0,00	0,00	23 733,99		1 065 771,54
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 992 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		61 593,64	0,00	0,00	0,00		2 556 344,13
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		328 900,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		468 270,54
13	Subventions d'investissement	61 593,64	0,00	0,00	0,00		177 540,41
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		1 581 633,18
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES		
Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		149 182,00
164	Emprunts auprès des états financiers	122 000,00
168	Autres emprunts et dettes assimilées	27 182,00
RECETTES		2 378 803,72
024	Produits des cessions d'immobilisations	328 900,00
102	Dotations et fonds d'investissement	65 108,00
106	Réserves	403 162,54
164	Emprunts auprès des états financiers	1 581 633,18

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.900

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		529 293,84	0,00	5 500,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	5 863,20	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	438 513,80	0,00	5 500,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	73 916,84	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 793,84
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 500,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 863,20
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 013,80
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	73 916,84
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.900-5

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.901

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	18 089,00	0,00	0,00	0,00	18 089,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	18 089,00	0,00	0,00	0,00	18 089,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.90Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20 Services communs	21 Enseignement du premier degré			22 Enseignement du second degré			23 Enseignement supérieur	24 Cités scolaires
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	46 960,00	226 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	12 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	46 960,00	214 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	31 074,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	304 034,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	3 174,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	264 134,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	17 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 600,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 300,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.903

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	893 000,00	0,00	1 469 060,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	192 060,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	893 000,00	0,00	1 132 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	105 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32								
		Sports (autres que scolaires)								
		321	322	323	324	325	326	327		
		Salles de sport, gymnases	Stades	Piscines	Centres de formation sportifs	Autres équipements sportifs ou loisirs	Manifestations sportives	Soutien aux sportifs		
								3271	3272	3273
								Soutien aux sportifs de haut niveau	Soutien aux clubs amateurs	Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		39 141,92	20 534,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	6 480,00	20 534,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	661,92	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	37 857,77	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	32							Publié le		
		Sports (autres que scolaires)							ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-		
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327			
Soutien aux sportifs											
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs	
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	9 541,49	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	28 316,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33			34		39	TOTAL DU CHAPITRE
		Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			Vie sociale et citoyenne			
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres	Sécurité	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 421 737,23
203	Frais d'études, recherche, développement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	192 060,91
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 014,40
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	661,92
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	72 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 025 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	105 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 857,77
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 541,49
134	Fonds affectés à l'équipement non amort.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 316,28

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 374,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 374,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211	4212	4213	4214	4221	4222	4228
			Actions en faveur de la maternité	Aides à la famille	Aides sociales à l'enfance	Adolescence	Crèches et garderies	Multi accueil	Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 760,00	0,00	862 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 760,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	887 134,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 134,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	862 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.905

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	50 652,28	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	50 652,28	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	57 710,31	115 362,59
205	Licences, procédés, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	21 600,00	21 600,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	27 110,31	77 762,59
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	61 593,64	61 593,64
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	61 593,64	61 593,64

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.906

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


IV

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES						IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE						A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

A1.908

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	IV A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83						
		Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	23 733,99	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	23 733,99	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 733,99
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 733,99
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof.,apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		63 150,00	1 548 944,60	0,00	195 385,20	1 084 106,00	618 498,60	802 671,60	0,00
011	Charges à caractère général	6 900,00	419 564,60	0,00	21 563,20	344 606,00	335 898,60	60 613,60	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	969 450,00	0,00	167 950,00	703 550,00	282 350,00	294 000,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2 200,00	158 930,00	0,00	5 872,00	15 950,00	250,00	448 058,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	53 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	0,00	1 000,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		4 349 706,00	151 050,00	0,00	33 000,00	195 420,00	64 250,00	199 029,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	38 100,00	0,00	8 000,00	137 000,00	27 250,00	149 029,00	0,00
73	Impôts et taxes	845 843,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	2 139 778,00	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 363 085,00	25 000,00	0,00	0,00	27 420,00	37 000,00	50 000,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	84 800,00	0,00	0,00	31 000,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE (suite)								A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		1 650,00	465 654,00	0,00	3 680,00	31 650,00		4 815 390,00
011	Charges à caractère général	1 650,00	278 954,00	0,00	3 680,00	31 650,00		1 505 080,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	186 700,00	0,00	0,00	0,00		2 604 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		631 260,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		53 050,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		21 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00
RECETTES		0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		4 996 455,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		25 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		359 379,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		845 843,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		2 142 928,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 502 505,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00		119 800,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE
AZ.01

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		63 150,00
627	Services bancaires et assimilés	1 400,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	5 500,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	2 200,00
661	Charges d'intérêts	53 050,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 000,00
RECETTES		4 349 706,00
731	Fiscalité locale	2 139 778,00
732	Fiscalité reversée	845 843,00
741	D.G.F.	1 328 985,00
742	Dot. aux élus locaux	100,00
744	FCTVA	11 000,00
748	Autres attributions et participations	23 000,00
781	Rep. amort. et prov. produits fonct. cou	1 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.930

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 431 660,60	50,00	8 250,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	129 017,00	0,00	650,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	2 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	10 750,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	9 890,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	76 045,60	0,00	7 600,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	48 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	12 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	56 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	52 330,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	950,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	13 108,00	50,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	50 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	20 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	640 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	241 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	10 550,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	11 530,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	32 240,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		147 050,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	12 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	17 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
708	Autres produits	4 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	3 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	42 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	42 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							IV
							A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		108 960,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	108 160,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils					Publié le ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 548 944,60
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 667,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 300,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 750,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 890,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 669,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 300,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 450,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 200,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 600,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 330,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	950,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 658,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 550,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	640 650,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	241 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 550,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	108 160,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 530,00
657	Charges intervient° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 240,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	151 050,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 100,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Article / compte nature (1)	Libellé		04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.					
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	CHAPITRE
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 200,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 800,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 200,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	42 600,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.930-5

IV – ANNEXES
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.931

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	188 185,20	1 700,00	5 500,00	0,00	195 385,20
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	10 000,00	900,00	0,00	0,00	10 900,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	103,20	800,00	0,00	0,00	903,20
616	Primes d'assurances	0,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00
618	Divers	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	560,00	0,00	0,00	0,00	560,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	2 950,00	0,00	0,00	0,00	2 950,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	121 600,00	0,00	0,00	0,00	121 600,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	42 500,00	0,00	0,00	0,00	42 500,00
647	Autres charges sociales	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	900,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	5 500,00	0,00	5 500,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	372,00	0,00	0,00	0,00	372,00
RECETTES		0,00	25 000,00	8 000,00	0,00	0,00	33 000,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	25 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	8 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.93Z

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré				
		201 Services communs	211 Ecoles maternelles	212 Ecoles primaires	213 Classes regroupées	221 Collèges	222 Lycées publics	223 Lycées privés		
DEPENSES		0,00	372 568,40	105 998,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	38 660,00	46 315,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	700,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	9 740,40	4 538,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	10 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	4 578,00	2 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 600,00	44 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	7 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	211 420,00	6 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	84 100,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	1 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	350,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	33 420,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	12 420,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	21 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES													IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE													A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25												
		Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 450,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 450,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE



Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle										Publié le ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-		
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CFNPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	590 789,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 084 106,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	46 710,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	131 985,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	31 517,20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 796,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	8 140,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 660,00
618	Divers	0,00	0,00	1 110,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 110,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	55 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	1 082,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 585,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 870,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	8 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 450,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	239 980,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	457 900,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	86 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	171 100,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00
657	Charges interven° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 250,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
RECETTES		0,00	0,00	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	195 420,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	134 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 000,00
747	Participations	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 420,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.933

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		0,00	6 325,00	400,00	163 006,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	3 800,00	400,00	12 450,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	1 740,00	0,00	1 646,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	80 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	785,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 220,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	44 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.933	

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		79 813,60	75 573,00	0,00	0,00	18 093,00	300,00	0,00	0,00	0,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	43 530,00	30 070,00	0,00	0,00	13 300,00	300,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	8 186,60	26 476,00	0,00	0,00	573,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	1 247,00	527,00	0,00	0,00	720,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	26 850,00	18 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		251 438,00	0,00	18 550,00	0,00	5 000,00	0,00	618 498,60
604	Achats d'études, prestations de services	15 950,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 950,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	16 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 350,00
613	Locations	2 770,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	0,00	7 770,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 621,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 220,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 500,00
624	Transports biens, transports collectifs	19 038,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 038,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00	0,00	3 314,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 135,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	2 980,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
641	Rémunérations du personnel	147 900,00	0,00	13 100,00	0,00	0,00	0,00	205 400,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	46 300,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	72 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	250,00
RECETTES		64 000,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	64 250,00
706	Prestations de services	27 000,00	0,00	250,00	0,00	0,00	0,00	27 250,00
747	Participations	37 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.934

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 312,80
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 150,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	362,80
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42							
		Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille		4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance		
DEPENSES		433 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	349 050,80	0,00	14 223,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 293,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 266,80	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 400,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 250,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	433 835,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 223,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale						TOTAL DU CHAPITRE
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées	428 Autres interventions sociales	
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	802 671,60
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	28 543,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 629,60
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	768,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 073,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 550,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 800,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	198 250,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 058,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 029,00	199 029,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	102 029,00	102 029,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES	
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	AZ.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.934-4

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 650,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.935

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	387 266,00	66 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	28 400,00	46 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	3 100,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	158 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	5 920,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	2 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	138 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	44 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES								IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE								A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	5 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	7 288,00	465 654,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	76 400,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 100,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	2 368,00	161 754,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 920,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	360,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	4 920,00	6 420,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 900,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	138 800,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	44 200,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.936

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.937

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemment
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES							IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE							A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

S²LOW

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 680,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 780,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 900,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


IV

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

AZ.938

IV – ANNEXES

A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	7 800,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	7 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES		IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE		A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830	831	832	833	834	835	838
		Services communs	Fret routier	Fret ferroviaire	Fret fluvial	Fret maritime	Fret aérien	Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES									IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé		84 Voirie							
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	7 150,00	0,00	13 500,00	3 100,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	6 800,00	0,00	13 500,00	3 100,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES									
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE									IV
									A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 650,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 400,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE


IV
B1.1

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)						
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE
B1.2

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 196 779,17									
1641 Emprunts en euros (total)					2 196 779,17									
1EMPRUNT N° 20170179	CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	01/01/2018		15/02/2019	1 500 000,00	C		3,500	3,500	EUR	A	P	N	A-1
MIS209745EUR/02	DEXIA CREDIT LOCAL CAFFIL			31/12/2006	696 779,17	F		4,680	4,680	EUR	A	P	N	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat										Publié le			
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-			
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel		dicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	de remboursement anticipé O/N	gorie d'emprunt (8)
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					434 912,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					434 912,00									
CCHD	CCHD MEL	17/12/2019		01/02/2020	434 912,00	F		0,000	0,000	EUR	A	P	N	A-1
Total général					2 631 691,17									

- (1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).
- (5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.
- (6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.
- (7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.
- (8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 238 863,17					111 569,76	45 905,76	0,00	34 522,96
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 238 863,17					111 569,76	45 905,76	0,00	34 522,96
1EMPRUNT N° 20170179	N	0,00	A-1	1 076 347,83	14,08	C		3,500	72 724,12	38 300,04	0,00	31 162,86
MIS209745EUR/02	N	0,00	A-1	162 515,34	3,98	F		4,680	38 845,64	7 605,72	0,00	3 360,10
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		299 002,00					27 182,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité			
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	ICNE de l'exercice
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		299 002,00					27 182,00	0,00	0,00	0,00
CCHD	N	0,00	A-1	299 002,00	10,99	F		0,000	27 182,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 537 865,17					138 751,76	45 905,76	0,00	34 522,96

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le



ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 537 865,17	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le

ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE


IV
B1.5

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un swap, d'une option (cap, floor, tunnel, swaption).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES								IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE								B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.
(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.
(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 11/07/2025

Reçu en préfecture le 11/07/2025

Publié le


ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE

IV – ANNEXES	
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L’EMPRUNT D’UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

- (1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.
- (2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.
- (3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le
ID : 059-215900523-20250708-2025D07080337-DE


IV
B1.7

IV – ANNEXES
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES

B1.7 – AUTRES DETTES
(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d’un emprunt)

IV – ANNEXES**ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE****C1.1****DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS*****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)***

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-214 276,30	0,00	0,00	-214 276,30
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-188 886,24	0,00	0,00	-188 886,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-403 162,54	0,00	0,00	-403 162,54

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Affectation au 1068 (C)	403 162,54	0,00	0,00	403 162,54
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-403 162,54	0,00	0,00	-403 162,54
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	0,00	0,00	0,00	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Pour mémoire, budget précédent (BP+BS+DM)	Propositions nouvelles	Vote	Total (2)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	143 297,00	18 200,00	18 200,00	161 497,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	2 225 232,82	275 000,00	275 000,00	2 500 232,82
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	2 081 935,82	256 800,00	256 800,00	2 338 735,82

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique, lors de cette séance ou lors d'une séance précédente.

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Seuls les crédits de l'exercice sont pris en compte donc hors RAR. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES

C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		I 143 297,00	18 200,00	II 18 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		139 182,00	10 000,00	10 000,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	112 000,00	10 000,00	10 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00	0,00
1687	Autres dettes	27 182,00	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		4 115,00	8 200,00	8 200,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves			
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves			
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	4 115,00	8 200,00	8 200,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		V 2 225 232,82	275 000,00	VI 275 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		65 108,00	0,00	0,00
10222	FCTVA	65 108,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		2 160 124,82	275 000,00	275 000,00
15...	Provisions pour risques et charges			
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées			
27...	Autres immobilisations financières			
28...	Amortissement des immobilisations			
2802	Frais liés à la réalisation de document	648,88	0,00	0,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	8 000,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	2 000,00	0,00	0,00
28128	Autres aménagements de terrains	39 316,59	0,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	338,00	0,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	2 613,13	0,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	1 122,00	0,00	0,00
281316	Equipements de cimetière	88,00	0,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	904,31	0,00	0,00
281321	Immeubles de rapport	98,73	0,00	0,00
281351	Bâtiments publics	7 082,55	0,00	0,00
28138	Autres constructions	206,94	0,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 335,30	0,00	0,00
281532	Réseaux d'assainissement	1 972,08	0,00	0,00
281534	Réseaux d'électrification	9 563,81	0,00	0,00
281538	Autres réseaux	3 576,96	0,00	0,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	13 374,60	0,00	0,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	4 195,96	0,00	0,00
2815741	Inst., mat., outil. cantines scolaires	2 136,72	0,00	0,00
281578	Autre matériel technique	900,17	0,00	0,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	8 290,71	0,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	3 053,90	0,00	0,00

Art. (1)	Libellé (1)	Budget de l'exercice (hors RAR) (BP + BS + DM)	Propositions	
281831	Matériel informatique scolaire	1 266,00	0,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	10 734,67	0,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	5 451,83	0,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	2 228,58	0,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	38 499,58	0,00	0,00
29...	Dépréciations des immobilisations			
31...	Matières premières (et fournitures) (5)			
33...	En-cours de production de biens (5)			
35...	Stocks de produits (5)			
39...	Dépréciation des stocks et en-cours			
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices			
49...	Dépréciation des comptes de tiers			
59...	Dépréciation des comptes financiers			
024	Produits des cessions d'immobilisations	53 900,00	275 000,00	275 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	1 936 224,82	0,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**V – ARRETE ET SIGNATURES****ARRETE ET SIGNATURES****A**

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/07/2025

Présenté par le Maire (1),

A BAUVIN, le 08/07/2025

Délibéré par l'assemblée du Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire

A BAUVIN, le 08/07/2025

Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal (2),(3).

Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUIN	
David ZBIERSKI	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Juliette SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
Louis-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHEM	
Malory VACCARELLO	

V – ARRETE ET SIGNATURES**ARRETE ET SIGNATURES**

Maryse SAUVAGE	
Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A BAUVIN, le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 28

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 0 17

VOTES :

Pour : 17

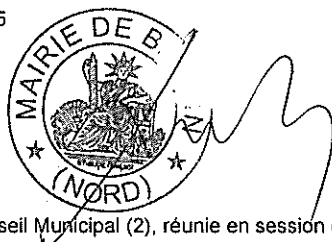
Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 01/07/2025

Présenté par le Maire (1),

A BAUVIN, le 08/07/2025



Délibéré par l'assemblée du Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A BAUVIN, le 08/07/2025

Les membres de l'assemblée délibérante du Conseil Municipal (2),(3).

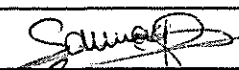
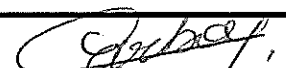
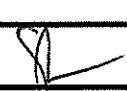
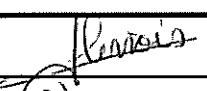
Bernard MASTAIN	
Carole VERRIER	
Christelle HANON	
Cindy VASSEUR	
Daniel EDOUIN	
David ZBIERSKI Valérie Trillaud	
Didier RICHARD	
Eva KIRCHNER	
Fabien GARCIA-NIETO	
Fanny TRIGALEZ	
Guy SAVOY	
Hélène DUCROCQ	
Jacky COQUETTE	
Jean-Pierre SAUVAGE	
Juliette SKORUPINSKI	
Laurent COUTTE	
Louis-Pascal LEBARGY	
Lydie CROHEM	
Malory VACCARELLO	

V – ARRETE ET SIGNATURES

ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Maryse SAUVAGE	
Muriel CORE	
Nicolas DUBAR	
Patrick CARBON	
Romuald SERRURIER	
Simon VASSEUR	
Sébastien LEPLUS	
Theo VAN ASSEL	
Valérie FLINOIS	

Certifié exécutoire par le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/07/2025

Publié le 11/07/2025

A BAUVIN, le 08/07/25

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ... ou du conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/07/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 28

Présents : 17

Nombre de suffrages : 17

Date de convocation
01/07/2025Date d'affichage
02/07/2025Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

11/07/2025

et publication du :

12/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le huit juillet, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de .

Etaient présents :

M. CARBON Patrick, M. COQUETTE Jacky, Mme CORE Muriel, M. COUTTE Laurent, Mme DUCROCQ Hélène, M. EDOUIN Daniel, Mme FLINOIS Valérie, M. GARCIA NIETO Fabien, Mme HANON Christelle, M. LEBARGY Louis-Pascal, M. LEPLUS Sébastien, M. RICHARD Didier, Mme SAUVAGE Maryse, M. SAVOY Guy, Mme SKORUPINSKI Juliette, Mme TRIGALEZ Fanny, Mme VERRIER Carole

Procuration(s) :**Etai(ent) absent(s) :**

Mme CROHEM Lydie, M. DUBAR Nicolas, Mme KIRCHNER Eva, M. MASTAIN Bernard, M. SERRURIER Romuald, Mme TRILLAUD Valérie, Mme VACCARELLO Malory, M. VAN ASSEL Théo, Mme VASSEUR Cindy, M. VASSEUR Simon

Etai(ent) excusé(s) :

M. SAUVAGE Jean-Pierre

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme VERRIER Carole

Numéro interne de l'acte : 038**Objet : Retrait de la délibération du RIFSEEP - technicien**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par délibération du 11 juin 2025, a été actée l'instauration du RIFSEEP pour les agents relevant du cadre d'emploi de technicien territorial.

Cette instauration avait été actée lors d'un Comité Social Territorial dont l'avis ne figure pas dans la délibération. Les précédentes délibérations ont été remplacées par la délibération-cadre du 07 avril 2025 relative au RIFSEEP dans laquelle les techniciens territoriaux n'apparaissent pas.

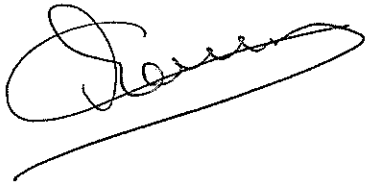
Suite à une observation de la Préfecture, la mise en place du RIFSEEP pour les techniciens territoriaux fera à nouveau l'objet d'un passage en Comité Social Territorial puis d'un passage en Conseil Municipal.

Dans l'attente, il est proposé de retirer la délibération susmentionnée du 11 juin 2025.

L'Assemblée, à l'unanimité, vote le retrait de la délibération prise le 11 juin 2025.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,



Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BAUVIN

Le Maire,

